LA FONCTION DU SUBJONCTIF
DANS LE FRANÇAIS MODERNE

I

Si nombreux que soient les travaux d'ensemble et de détail qui ont été publiés sur les problèmes de la modologie française, il nous semble pourtant nécessaire de réviser ce chapitre tant controversé, parce que le principe psychique dominant de l'emploi des modes français, malgré sa grande importance pour certains faits de syntaxe, n'a pas encore été suffisamment apprécié. En tâchant d'examiner strictement les notions acquises sur ce sujet dans les études antérieures, nous ne manquerons pas d'apprécier le rôle de chacun à sa juste valeur pour rendre justice à quelques chercheurs dont les travaux sont restés injustement inaperçus ou, tout au plus, n'ont éveillé que de faibles échos. Nous avouons franchement que quelques-uns de nos prédécesseurs ont plus ou moins reconnu le principe du phénomène, mais ils ont renoncé à pénétrer jusqu'à la cause primordiale. Notre but sera donc de mettre en pleine lumière les facteurs déterminant la fonction des modes dans le mécanisme linguistique de la pensée du français moderne. Il va sans dire que cette démonstration ne peut se faire sans qu'on ait établi les fondements de la formation de la phrase, à savoir les dimensions de la pensée et leur relief psychodynamique. Une étude qui n'est pas guidée par une méthode aussi complexe ne peut, à notre avis, aboutir à aucun résultat définitif. En même temps nous voulons aussi donner satisfaction à ceux des romanistes qui sont déjà familiarisés avec notre méthode « dynamologique ». Dans ce but nous tâcherons de présenter l'idée fondamentale sous toutes ses faces.

Il n'y a pas longtemps qu'on suivait encore, dans l'étude de la modologie française, une méthode tout à fait chimérique. C'est ainsi qu'on a défini l'indicatif comme le mode de la « réalité » ou de

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

la « certitude » et le subjonctif comme le mode de la « non-réalité » ou de l' « incertitude ». Que des phrases comme : « *Il soupçonnait qu'il y avait là quelque diablerie* » ; « *on dirait que vous suivez votre enterrement* »; « *la certitude qu'Isabelle fût la meilleure protectrice... lui inspirait une involontaire jalousie* » (P. Margueritte) ; « *s'il est devenu banal que deux et deux fassent quatre, pourtant ils font quatre* » (Zola, *Paris*, p. 195) et beaucoup d'autres prouvent bien le contraire, on s'en est, paraît-il, peu soucié. La légende de la certitude de l'indicatif et de l'incertitude du subjonctif, loin d'être bannie au point de vue scientifique, a été érigée en dogme : tant la tradition enracinée a entravé la recherche ! M. Vossler n'a pas craint d'aller jusqu'à dire que le subjonctif « après les verbes exprimant un mouvement de l'âme » serait dû à l'influence du philosophe Descartes qui, dans son *Traité des Passions*, a caractérisé les mouvements de l'âme comme des altérations subjectives, corporelles, imaginaires, irréelles, irrationnelles de la raison pure. S'il était vrai qu'un philosophe pût avoir assez de puissance pour bouleverser le langage de tous les jours, on se demanderait involontairement pourquoi cette prétendue « incertitude » serait exprimée dans la subordonnée — où le simple bon sens conçoit un fait indubitable, quoique ce fait se trouve dans la position « thématique », donc au second plan (par ex. : « *Je me réjouis que tu sois venu* ») — et non dans la principale, qui serait appelée en première ligne à exprimer le doute sur l'existence de la joie ou de la douleur ou de l'étonnement, etc. Mais qui ne se rappelle les fameuses paroles dont le philosophe sceptique Pancrace est payé : « *Corrigez, s'il vous plaît, cette manière de parler... vous ne devez pas dire que je vous ai battu, mais qu'il vous semble que je vous ai battu* » ? Voilà la théorie de M. Vossler appliquée à un cas concret ! Tout absurde qu'elle est, elle a trouvé pourtant des adhérents. Après avoir établi la théorie du « subjonctif du sujet psychologique » — découverte de non moindre valeur, quoique déjà faite par Ricken et Wähmer, comme nous le montrerons plus tard —, M. Lerch n'a-t-il pas renié son principe en adoptant de nouveau cette hypothèse chimérique ? C'est en outre M. Soltmann qui a regardé le subjonctif après les verbes affectifs comme une espèce de « réflecteur » dans son livre *Syntax der Modi im modernen Französisch*, Halle, 1914, dont la valeur ne peut être mieux caractérisée que par la forme d'éloge de Pline l'Ancien : *Nullus est liber tam malus, ut non aliqua*

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

parle prosit. M. Soltmann analyse la phrase-type : « *M. N. trouve ridicule que Charles l'ait fait* » de cette manière : « *L'a-t-il fait ? Vraiment ? Je le trouve ridicule* » et continue son explication : « Die Aussage des Sprechenden setzt eine Vereinbarung mit dem Hörer voraus, nach welcher sich dieser bereit erklärt (!), die im *que*-Satz enthaltene Unsicherheit (!) nicht auf den Inhalt des Satzes zu beziehen, sondern auf die Aussage des übergeordneten Satzes zu übertragen und dessen Inhalt als ein mit Vorsicht geäussertes Urteil zu erkennen (!!!) ». Voilà le comble du dogmatisme rhétorique de M. Vossler, d'une psychologie absolument fourvoyée. Toutes ces rêveries s'expliquent par le πρῶτον ψεῦδος si longtemps en vigueur, que tout subjonctif de la subordonnée exprime l'incertitude. Il est vrai que, s'apercevant que l' « incertitudinisme » est déplacé dans beaucoup de cas, M. Haas a relevé dans sa syntaxe que le subjonctif peut s'attacher aussi à un fait réel, mais son explication (croisement de représentations, « Vermischung von Vorstellungen ») est naturellement fausse.

Le premier qui ait reconnu la véritable nature du subjonctif est, à notre avis, Wilhelm Ricken dont nous tenons à citer la formule originale de l'emploi du subjonctif, afin de prouver la priorité de sa découverte : « Der Subjonctif (« Satzunterbinder ») ist der Modus für die als unselbständig gefasste Vorstellung. Unselbständig ist sie dann, wenn sie einer anderen herrschenden Vorstellung innerlich untergeordnet und unterworfen, gleichsam « untergebunden » ist, so dass sie eine selbständige Bedeutung nicht hat ». On voit clairement que cette formule simple renferme la reconnaissance précieuse que le subjonctif est, entre autres choses, le symbole linguistique de la subordonnée « synsémantique », c'est-à-dire d'un membre de phrase qui, faute d'énergie dynamique, n'a pas de valeur absolue. Le subjonctif marque en effet le manque de fixation actuelle de la « façon d'être », caractérisant cette partie de la phrase comme représentation pure, qui n'est pas portée par l'énergie dynamique. Ex. : « *Le chien est le plus fidèle animal que je connaisse.* » Ricken analyse très justement « Die dem Nebensatz entsprechende Vorstellung ist nicht selbständig und wird nur bei einer solchen Beziehung unter die herrschende Vorstellung richtig gefasst, die zur Bildung der Gesamtvorstellung führt : Der Hund ist das treueste mir bekannte (nicht : das mir bekannte (Komma !), treueste) Tier ».

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

La nuit n'est pas si noire qu'on ne puisse reconnaître ses amis. Sens global de l'énoncé : *on peut pourtant reconnaître ses amis*. « *Qu'on ne peut reconnaître ses amis* » sous forme de constatation se trouverait en contradiction avec l'énonciation intentionnelle. L'accent dynamique de la phrase totale frappe, conformément à la logique, la partie « *la nuit n'est pas si noire* », donc le prédicat central, tandis que la partie « *qu'on ne puisse reconnaître ses amis* » glisse, d'après la loi de l'impénétrabilité des énergies spirituelles, à cause de son caractère purement représentatif, dans une position sans valeur. Le subjonctif sert dans ce cas à neutraliser la modalité, il est par conséquent « amodal » et ne se distingue de l'infinitif équivalent que par la détermination personnelle et temporelle; cf. : « *Elle (l'existence) n'a pas de très doux souvenirs auxquels se rattacher* » (Bourget, *Les deux sœurs*). Ce n'est pas le seul cas où une forme linguistique perd sa valeur propre pour exprimer la forme neutre ou indéfinie d'une catégorie psychique. Citons comme exemple le présent « achronistique » (« neutralisé », « logique ») dans des phrases exprimant des thèses, des maximes, en un mot des vérités, des faits valables en tout temps[1], le nombre neutralisé (p. ex. *porte-aiguille*), le cas neutre (*on dirait une fête ; il ne me plaît pas, moi ; avec ma valise, sous la pluie, je ne pouvais pas, cet hôtel des Bains, partir à sa recherche* (Pierre Benoit, *le Délégué belge*) ; *foi d'animal ; révérence parler* ; et d'autres cas, où il y a emploi exclamatif).

La preuve que Ricken a saisi la vraie nature du subjonctif est fournie aussi par l'analyse de l'exemple que voici : « *Il est bon (je suis content) que les barreaux soient solides* », qu'il interprète : « Wenn auch die Stangen wirklich solid sind, so will der Redende das doch nicht feststellen (wie es z. B. lediglich festgestellt werden soll, wenn gesagt wird : Ich sehe, dass...), sondern er will den Ausdruck seiner Befriedigung als den alles übrige völlig beherr-

1. Mais M. Deutschbein va certainement trop loin en supposant dans ses *Sprachpsychologische Studien*, p. 5, que dans une phrase comme : « *tous les poissons nagent* », l'indicatif sert de forme neutre au point de vue modal. Puisque la phrase exprime une constatation, c'est l'indicatif sans doute qui, avec le concours de l'accent de force, marque la « position décisive » (« entschiedende Setzung ») du contenu. Un mode neutralisé ne peut jamais entrer dans un fait affirmé. Ce n'est donc pas le mode qui est neutralisé, mais le temps.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

schenden hervorheben (nicht objektive Mitteilung, sondern subjektiv als auffällig beurteilte (allbekannte) Tatsache »[1]. Peut-on procéder avec plus de clarté didactique que n'a fait ce modeste théoricien du subjonctif ? N'est-ce pas là le « principe dynamique » (plus spécialement, la loi de l'impénétrabilité des énergies spirituelles) exprimé sous la forme d'une analyse pratique ? De fait, l'indicatif exprimerait — dans la langue châtiée, bien entendu ! — une constatation primaire, une affirmation, mais qui, dans ce cas, serait absolument illogique : la prédication centrale est déjà faite par « *il est bon* », de sorte que la subordonnée ne peut renfermer que l'objet d'évaluation, le « thème » ou le « sujet psychologique ». S'appuyant sur notre théorie, Clédat dit très bien, dans la *Revue de philologie française*, 1928, p. 156 : « Dans les formules d'appréciation, le fait apprécié, si réel qu'il soit, n'est pas affirmé, mais simplement envisagé ». C'est que ce fait réel manque de modalité vivante, actuelle, voulue et reçoit par là une valeur secondaire. On peut aussi bien dire avec M. de Boer que le subjonctif marque dans ces cas la « subordination d'idée », mais il ne faut pas oublier de discerner la cause et la nature de cette subordination, c'est-à-dire l'opération spirituelle réalisant le caractère synsémantique d'un membre de phrase, problème psychologique et dynamologique en même temps, dont la solution nous paraît absolument nécessaire, non seulement pour la modologie, mais aussi pour d'autres domaines de la syntaxe. Elle a été essayée d'ailleurs par Richard Wähmer dans son livre très instructif *Spracherlernung und Sprachwissenschaft* (Teubner, Leipzig -Berlin, 1914), p. 48 sq., où il a exposé d'une façon lumineuse la grande valeur de l'étude scientifique du problème de la modologie française pour la philosophie. Nous ne voulons en retenir que les parties les mieux fondées et qui ont anticipé sur la connaissance de la nature du subjonctif en beaucoup de points.

Il est intéressant d'observer que Wähmer, dans l'explication de l'emploi du subjonctif, se sert du même procédé pratique que Ricken. Lui aussi transforme le contenu de la subordonnée en une

1. Cf. Lerch, *Hauptprobleme*, II, p. 89 : « Den Konjunktiv nach den Verben der Gemütsbewegung setzt man, weil der Inhalt des *que*- Satzes nur als gespiegelt und als vorgestellt erscheinen soll ; mit « *je m'étonne qu'il soit venu* » soll nicht sein Kommen berichtet werden, sondern vielmehr mein Erstaunen über sein (bereits bekannt vorausgesetztes) Kommen ».

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

constatation et motive l'indicatif ou le subjonctif d'après la coïncidence ou la différence logique et dynamologique entre le sens des deux phrases; p. ex., pour faire comprendre l'emploi du subjonctif dans la phrase : « *Il faut au marquis un secrétaire qui sache plusieurs langues* », il s'enquiert de la possibilité du sens « constatatif » : « S'agit-il d'affirmer qu'un secrétaire sait plusieurs langues ? », s'en rapportant à sa formule générale des modes : « Der Indikativ zeigt an, dass der Redeinhalt als wahrnehmbar festgestellt werden soll, der Konjunktiv, dass von seiner Wahrnehmbarkeit abgesehen wird ». Remplaçons le mot « wahrnehmbar », qui est un peu vague, par « entscheidend gesetzt », « geurteilt » (avancé, constaté, affirmé) et les mots « von seiner Wahrnehmbarkeit abgesehen » par l'expression directe « vorstellungsmässig erfasst » (envisagé, conçu d'une façon représentative), et nous avons la formule pratique idéale. En effet, cette formule est valable pour les cas les plus subtils. On détermine ainsi facilement le mode dans une phrase comme : « *Il est naturel qu'une mère aime son enfant.* » Comme il n'est pas affirmé qu'une mère aime son enfant, mais que ce fait est plutôt supposé connu, représentant seulement un objet d'appréciation, on a affaire au subjonctif. Que Wähmer ait parfaitement reconnu le fondement psychologique de l'emploi des modes dans les subordonnées introduites par *que,* c'est un fait que prouve la remarque importante de la page 75 : « Es handelt sich bei der Moduswahl... darum, ob am selben Bewusstseinsinhalt (*qu'il pleut*) der ihn schaffende Erkenntnisvorgang hervorgekehrt werden soll (*je vois qu'il pleut*) oder sein Ergebnis in Gestalt der von diesem Vorgang losgelösten Vorstellung, die nun erst der Association mit verwandten, z. B. Zweckvorstellungen und durch deren Vermittlung der Auslösung von Willens- und Gefühlstrieben fähig ist (*quel bonheur qu'il pleuve !*). » On s'aperçoit que Wähmer fait bien la distinction entre la valeur primaire et la valeur secondaire de la façon d'envisager. Nous dirions d'une façon plus serrée : Il s'agit, dans le choix des modes, de décider si le contenu de la subordonnée est exposé sous la forme vivante de la constatation — en ce cas il est chargé de l'énergie dynamique et forme, pour ainsi dire, le centre de gravitation, le « prédicat psychologique » : indicatif — ou s'il a seulement une valeur représentative — en ce cas il est inerte au point de vue dynamique et forme le

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

« sujet psychologique » au sens le plus large du mot: subjonctif.

Le premier qui, sans s'y référer, sans même les connaître, ait donné aux découvertes de Ricken et de Wähmer une expression strictement scientifique, c'est M. Lerch. Son premier essai (*NSp.*, XXVII, p. 338-344), dicté par les besoins pratiques de l'enseignement, ne renferme, il est vrai, que l'illustration de sa thèse sur le « subjonctif du sujet psychologique » ; mais n'ignorant pas que ce terme n'apporte qu'une constatation, il a cherché dans une série d'articles sur ce sujet la racine psychologique de cette catégorie du subjonctif. Avant d'entrer dans l'analyse de cette dernière question, nous examinerons quelques détails concernant l'application et la portée de la thèse de M. Lerch. Elle se fait jour déjà dans un article antérieur (*Die zwei Arten des französischen Konjunktivs, NSp,* XXVII, 1920, p. 147-154). Mais il y subsiste encore des imperfections et des contradictions que M. Lerch aurait dû supprimer dans la refonte que donnent ses *Hauptprobleme der französischen Sprache*. Répéter ce qui ne résiste plus à un examen attentif est chose superflue. Il prétend, par exemple, que les phrases : « *Je me réjouis qu'il soit venu* » et « *je crois qu'il est venu* » ont la même base psychologique et que l'indicatif dans « *qu'il est venu* » est dû au fait que la représentation de la réalité de l'action est prédominante. Mais ce n'est pas uniquement la réalité du fait qui décide du choix de l'indicatif, c'est la circonstance que cette réalité est mise en avant. De la réalité, il y en a aussi dans la partie subjonctive de la phrase, mais cette réalité n'y est pas expressément développée, elle y est seulement englobée. Dans le même article on trouve aussi la règle arbitraire suivante : « Steht der *que*-Satz voran, so hat er immer den Konjunktiv (weil er gewissermassen zunächst in der Schwebe bleibt) : *qu'elle soit venue, cela est certain*. » Que la modalité de la subordonnée soit déterminée ou non, cela importe peu, car il ne s'agit pas exclusivement de fixer la réalité du contenu de la subordonnée. Il y a donc des cas — ils ne sont pas rares, d'ailleurs — où un jugement appréciatif quelconque se porte sur la partie thématique préposée. M. Lerch se corrige, il est vrai, dans son article suivant, où il dit expressément que ce subjonctif n'exprime point d'incertitude ; mais son affirmation qu'il y a toujours le subjonctif dans la subordonnée précédente introduite

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

par *que*, est réfutée par des cas exceptionnels. Voici un exemple qui prouve le contraire : « *Que ces nuances soient extrêmement délicates, ténues, subtiles, parfois, personne ne le nie ; mais qu'il y a une tendance, et que cette tendance est en action dans la pratique du langage, voilà ce dont nous voudrions avoir convaincu le lecteur* » (Bally, *Traité de stylistique française*, p. 175). Comme la conception différente des deux pensées exprimées par la subordonnée qui précède la principale est joliment marquée par le mode! Dans le premier cas il s'agit d'une opinion imputée, mais supposée connue et qui est seulement reprise, de là le « subjonctif thématique » ; dans le second cas, l'auteur accentue son opinion personnelle sous forme de constatation primaire, de là l'indicatif. Les deux modes sont ici en rapport contradictoire au point de vue dynamologique. Mais nous ne devons pas nous contenter de cette caractéristique indirecte, qui a été donnée aussi par Kalepky, quoique sous une autre forme ; il définit, en effet, la fonction du subjonctif en tant qu'abstraction de l'élément de réalité. Qu'on peut arriver à une connaissance plus précise de la nature du subjonctif, nous espérons le démontrer au cours de notre exposé.

Quant au terme de « sujet psychologique », M. Lerch entend par là cette partie de l'énoncé total qui est déjà donnée ou supposée connue (« das schon Bekannte, Vorausgesetzte ») à propos de laquelle on dit le prédicat. Le domaine du « subjonctif du sujet psychologique » est limité, selon lui, par les règles suivantes :

1) Le subjonctif se met dans la subordonnnée précédente introduite par *que* ;

2)... après les verbes affectifs et appréciatifs qui forment le prédicat psychologique appartenant au sujet psychologique représenté par la subordonnée ;

3)...après les verbes de la parole, de la pensée et de la perception des sens, quand ils ont la forme négative, interrogative ou conditionnelle. Citons encore son explication caractéristique qui nous servira de point de départ pour examiner quelques questions spéciales. Il écrit dans son article *Der Konjunktiv des psychologischen Subjekts* (*Hauptprobleme*, II, p. 94 sq.) : « In *je crois qu'il est venu* ist psychologisches Prädikat das Kommen (« wahrscheinlich ist er gekommen ») — in *je ne crois pas*

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

qu'il soit venu dagegen ist das Kommen psychologisches Subjekt, und psychologisches Prädikat das Nicht-Glauben : wenn ich eine von irgend jemand aufgestellte Behauptung bestreite (wie z. B. hier das Gekommensein), so muss diese Behauptung eben bereits aufgestellt worden sein, d. h. mit anderen Worten : eine negative Aussage kann ich nur über etwas bereits Behauptetes oder Vermutetes, über ein psychologisches Subjekt machen, und die Ableugnung (*je ne crois pas*) ist dann immer psychologisches Prädikat. » Mais cette interprétation, très juste en elle-même, ne peut pas être généralisée. C'est pourquoi la conclusion de M. Lerch : « Ebenso : *il paraît qu'il est venu* = er ist offenbar gekommen ; *il me semble qu'il est venu* = er ist, wie mir scheint, gekommen. Dagegen : *il semble qu'il soit venu* = sein Kommen besteht nur dem Anschein nach » est tout à fait arbitraire. Ce sont là des cas de caractère différent. Ayant la même base psychologique, les trois phrases font toutes preuve de la même structure dynamologique. On ne peut donc guère supposer que l'expression « *il semble* » ait seule toujours la force de « thématiser » le contenu de la subordonnée. Au contraire, « *paraître* » et « *sembler* » sont moins des verbes d'évaluation que des verbes modaux qui déterminent la façon d'être de ce qui est énoncé. Qu'il y ait le subjonctif après « *il semble* », cela s'explique par la syntaxe figée.

Non moins arbitraire est encore l'application de ce principe au cas suivant : « *Il arrive que, dans un moment de crise, on écrive des choses dont ensuite on se repent* », où M. Lerch traduit : « Dass man dergleichen schreibt, das kommt vor. » Il est évident qu'il n'y a point là de sujet psychologique, puisqu'il ne s'agit pas d'une idée reprise ou suggérée. « *Il arrive* » n'a pas non plus à lui seul une force « thématisante », c'est au contraire une expression qui invite à la conception explicative, donc constatative du contenu de la subordonnée. La même base psychologique subsiste aussi pour la forme : *il arriva* que + indicatif, qui sert toujours à préparer d'une façon pathétique la communication d'un événement singulier et souligne le fatalisme du fait. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la formule employée au présent et à l'imparfait entraîne presque toujours le subjonctif dans la subordonnée, tandis qu'au passé simple elle est suivie exclusivement de l'indicatif. Peut-on supposer que le choix du mode dépend du carac-

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

tère de la réalité, selon qu'elle est concrète ou abstraite, indéfinie ? Toujours est-il que le subjonctif après « *il arrive* » n'est pas « thématique » en général. On pourrait aussi penser qu'il y a influence de l'expression presque synonyme « *il se peut* » qui a le subjonctif « figé ». Il en est tout autrement d'une phrase comme : « *Cela se voit tous les jours qu'on soit sans nouvelles d'un navire* » (Daudet, *Jack*, 474), où l'on a affaire en effet à un contenu supposé connu, comme le démonstratif « *cela* » l'indique. La tournure « *cela se voit tous les jours* » a la même force subordonnante que « *il n'est pas rare* ».

Révisons aussi une autre observation de M. Lerch. Après avoir illustré par bon nombre d'exemples l'emploi du subjonctif dans la subordonnée dépendant du verbe « comprendre », il conclut : « Um eine Regel handelt es sich freilich noch nicht : man findet nach *comprendre* auch noch den Indicativ » (*Hauptprobleme*, II, p. 102-103). Il n'y a pas de mécanisme, c'est vrai, mais la « mise modale » est pourtant réglée par la manière de concevoir le contenu de la subordonnée ou par le sens de « *comprendre* ». Il importe en effet de distinguer les diverses nuances de signification attribuées à ce verbe. « *Comprendre* » = « *s'apercevoir* », « *juger* » (« wahrnehmen », « zur Erkenntnis gelangen », « einem klar werden ») comporte naturellement l'emploi de l'indicatif dans la subordonnée, p. ex. : *L'heureuse Cécile,... ayant interrogé le regard de ses trois juges, comprit qu'elle devait se réjouir* (René Bazin, *La bonne nouvelle*) ; *Je comprends que c'est bien délicat, bien intimidant* (Bourget, *Les deux sœurs*) ; *Christiane comprit que de cet instant commençait la lutte* (Gyp, *Leurs âmes*) ; *Tu comprends que c'était impossible de s'enfuir* (J. Normand, *Courage de femmes*) ; *Tu comprends, petit, que ce n'était pas bien rassurant pour trois femmes seules, ce voisinage-là* (*ib.*). Dans tous ces cas la subordonnée apporte un fait nouveau, donc le prédicat psychologique. Par contre, « comprendre » commande impérieusement le subjonctif, quand il s'emploie au sens appréciatif = « *ne pas s'étonner* », « *trouver naturel* », « *s'expliquer* », p. ex. : *On comprendra, après cela, que les autres compagnies de son régiment* fussent *jalouses de la sienne* (Barbey d'Aurevilly, *Les Diaboliques*) ; *On ne peut souhaiter un endroit plus charmant et je comprends que Votre Altesse l'ait choisi* (Willy, *Jeux de princes*) ; *Tout le monde comprendra que nous ne* puissions *en indiquer les détails sans de graves inconvénients* (Sarcey), où, par le subjonctif « thématique », le rapporteur

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

glisse sur un fait cruel à regarder en face, tandis que l'indicatif accentuerait justement la situation pénible.

Ici, le verbe « croire » mérite une mention spéciale. Analysant la phrase « *je crois qu'il est venu* » au point de vue psychologique, M. Lerch reconnaît dans la partie « qu'il est venu » l'essence même de la communication [1], le prédicat psychologique, tandis que « *je crois* » n'est, à son dire, qu'une formule d'introduction pour la « dominante » de l'idée totale. Ce cas normal, qui est, d'ailleurs, très bien interprété, serait, à son avis, devenu une règle fixe que la langue observe même au cas où « je crois » ne remplirait pas la fonction d'adverbe modal mis en tête de la phrase. Mais le verbe « croire » peut aussi avoir plusieurs acceptions. Au sens de « penser », « s'imaginer » il se construit évidemment avec l'indicatif : p. ex. : *Comprends-tu cela, petite ? Nous mangions du cheval ! Je crois bien qu'elle le comprenait* (= *si elle le comprenait !*) ; « *Et ne rions pas tant, s. v. p. ! et dépêchons-nous ! Je crois bien qu'elles se dépêchaient* » (Daudet) ; « *Je crois bien que sur tous les sentiments contradictoires qui m'agitaient en même temps, la joie, une joie trouble et presque douloureuse,* dominait » (Pierre Louÿs, *La femme et le pantin*). Dans tous ces cas, « *croire* », quoique renforcé par un adverbe comme « *bien* » ou « *donc* », n'exprime pas une appréciation, mais caractérise l'« objectif [2] explicatif » de la subordonnée comme une opinion personnelle. Pourtant le verbe « *croire* » comporte le subjonctif dans la subordonnée, s'il exprime une croyance au sens affectif ou éthique, pourvu qu'il y ait une idée reprise ou suggérée, ou une appréciation. Ex. : *Un Parisien croit connaître les hommes et ne connaît que les Français ; dans sa ville, toujours pleine d'étrangers, il regarde chaque étranger comme un phénomène extraordinaire qui n'a rien d'égal dans le reste de l'univers. Il faut avoir vécu chez eux pour croire qu'avec tant d'esprit on puisse être aussi stupide* (Rousseau, *Émile*, V, Des voyages). Les exemples suivants demandent une explication toute particulière. Dans le passage tant controversé : « *Je le crois sacrebleu bien, qu'il ne puisse tenir sur ses pieds... Vous lui avez mis les jambes dans la même jambe du pantalon* » (Courteline, *Le*

1. On dirait d'une manière plus scientifique que l'« objectif explicatif » (*qu'il vient*) a la valeur de « mise énergique » (« Setzungsenergie »), comme le but de l'énoncé doit l'avoir par une loi axiomatique.

2. « Objectif » = « Sachverhalt » ; pour l'explication de ce terme créé par le philosophe Meinong, v. *ZRPh*, XLV, p. 148.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

médecin), le subjonctif caractérise avant tout le « sujet psychologique » postposé en apposition[1], qui est antérieurement indiqué et anticipé par le pronon neutre « *le* ». Si « l'atténuation ironique » de « *je crois* » au sens de « *je ne puis pas ne pas croire que, il n'est assurément pas étonnant que* »... y est pour quelque chose, comme Clédat semble le supposer dans la *Revue de philologie française*, 1928, p. 156, on ne saurait le dire à coup sûr. Dans les exemples cités par M. Soltmann, *Syntax der Modi*, p. 75 : *Mais quant à croire que l'argent ainsi dépensé soit de la moindre utilité, c'est une autre affaire* (Bourget) ; *prétendre qu'il ne fît rien de neuf et d'original, est loin de ma pensée* (J.-H. Rosny jeune), le subjonctif est aussi la marque du « sujet psychologique » qui contient une idée envisagée et englobe tout à la fois les infinitifs préposés[2].

Un abus traditionnel dans la description de la modologie française consiste à mettre à part les « verbes impersonnels », comme si cet aspect purement accessoire exerçait une influence décisive sur le choix du mode. Comparons plutôt les exemples que voici :

Il est vrai qu'il est malade = il est malade, c'est vrai.	*Il est vrai* qu'Alceste *soit* amoureux d'une coquette et logique, que, de ce fait, il devienne ridicule et malheureux... (Ém. Faguet, *XVII^e siècle*, p. 286, cité par M. Lerch), où le critique nous remet en mémoire des faits connus qu'il apprécie.

1. Cf. *Évidemment, il s'efforçait de comprendre cette chose improbable, qu'un fils décrié honni de son curé, fût parvenu, en écrivant des romans, à une situation imprécise* (Octave Béliard, *L'Interview*).

2. Il va sans dire que le « sujet psychologique » peut se transformer en « prédicat psychologique », si un fait déjà connu doit être mis en relief, par ex. : « *Ah ! j'adopte votre système, cousin : à partir d'aujourd'hui, je croirai qu'il y a un beau côté dans toute chose, et qu'il* faut *seulement savoir chercher « la veine d'or »* (Souvestre, *Un intérieur de diligence*), où la maxime de l'optimiste Grugel adoptée par le pessimiste Darvon est constatée d'une façon primaire, pour révéler la transformation mentale produite par le « Credo » nouveau.

Ainsi s'expliquent également les tournures « *c'est positif, c'est patent, c'est évident, c'est sûr* » et d'autres qui entraînent l'indicatif. Ex. : *Jeanne ne nous a rien dit de ce premier combat qu'elle soutint. Mais il est évident qu'il a eu lieu et qu'il dura longtemps* (Michelet).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

Il est certain (que) j'aurai une lettre ! J'en suis sûre !	*Il est certain* qu'une lettre m'attende (Harry, cité dans la *Französische Grammatik auf sprachhistorisch-psychologischer Grundlage* de M. Strohmeyer, 1921, 198, Anm. 3).
C'est dommage que ce n'est pas la mode = ce n'est pas la mode, malheureusement (Otto, *Methodik*, 2e éd., p. 168).	*C'est dommage* que vous n'ayez pas été au théâtre.
De là vient qu'il (Daudet) n'a pas fait école (fait nouveau marqué par l'indicatif) ;	*De là vient aussi* qu'il plaise à tant de lecteurs différents : fait supposé connu, comme l'auteur de cette phrase, M. Bornecque, l'a confirmé lui-même, après que Wähmer eut interprété le choix inconscient du mode (v. *ZRPh*, XLV, p. 144 sq.).

Ces exemples démontrent avec une parfaite clarté que le « principe dynamologique » seul y est le facteur qui détermine le choix du mode. Le fait que l'« l'objectif » de la subordonnée change de mode selon sa valeur dynamique est en même temps la preuve assurée que le subjonctif après les verbes d'évaluation ou d'appréciation n'a pas de signification modale. L'existence de ce « subjonctif amodal » marquant le « sujet psychologique » ou, plus généralement, une partie de la phrase qui est conçue comme purement représentative, donc inénergétiquement, est prouvée avec le plus de netteté par son extension après « *de ce que* », forme pour laquelle les grammairiens, jusqu'à ces derniers temps, ont exigé, dans leur formalisme, l'indicatif qui, dans la langue littéraire, va reculant devant le subjonctif. Ex. : *J'ai presque envie de l'embrasser de ce qu'il soit bête ! — Il ignorait sa démarche, mais elle lui en veut de ce qu'elle l'ait faite. — Il souffrit de ce qu'elle s'intéressât à une autre* (cités par Soltmann). L'ancienne langue employait pour « le fait que » la tournure « *ce que* », qui correspond au latin (*id*) *quod*. Ainsi Bossuet écrit encore : *Ce que Dieu est bon, c'est du sien et de son propre fonds, ce qu'il est juste, c'est du nôtre* (cf. Lerch, *Hauptprobleme*, II, p. 129 sq.).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

« *Ce que* » dans cet emploi a été remplacé par « *si* » ou « *que* » « thématique ».

Des objections erronées contre le terme « subjonctif du sujet psychologique » ont été faites par Julius Schmidt dans les *NSp*, 1929, p. 220 sq., qui propose le terme « Konjunktiv des Erwägens ». Nous trouvons cette appellation trop peu nuancée ; car l'acte spirituel qui forme un « sujet psychologique » n'est pas une méditation, mais tout simplement un point de vue. La méditation est en dehors de la représentation ou constitue tout au plus un acte qui peut l'accompagner. En outre il est inexact de dire que par le subjonctif sont exprimés des faits « transposés dans la sphère des idées ». Les jugements aussi doivent être imaginés (« gedacht »), puisqu'il n'y a pas d'opération complexe de la pensée qui ne suppose l'acte de la représentation. Mais la différence consiste en ce que les jugements sont fixés au point de vue de la réalité et ont par là un « relief psychodynamique », tandis que les faits représentant un « sujet psychologique » manquent totalement de cet acte dynamique. Un « subjonctif du sentiment », tel qu'il a été établi par M. Breuer dans les *NSp*, XXVII, p. 451 sq., est une supposition arbitraire. Il faudrait donc s'attendre à le rencontrer dans la principale affective et dans celle à contenu primaire comme dans celle à contenu repris. La différence entre ces deux types consiste seulement dans la conception de leur matière :

1. *Il est venu !* : communication (constatation) affective. L'objectif (*qu'il est venu*) est affirmé (« *ge*urteilt»).

2. (*Ainsi donc*), *il est venu !* réflexion ou méditation sur le fait supposé connu : L'objectif (*qu'il soit venu*) est envisagé (« *be*urteilt »).

Dans l'étude suivante *Ableitung des « Konjunktivs des psychologischen Subjekts » aus dem Konjunktiv des Begehrens* (*Hauptprobleme*, p. 134-193), M. Lerch s'attache à démontrer l'origine du « subjonctif du sujet psychologique ». Comme ses exposés sont fort intéressants tant pour les matériaux que pour la méthode, nous allons les examiner de plus près. La question fondamentale qui forme son point de départ est celle-ci : Pourquoi la langue a-t-elle choisi le subjonctif pour marquer qu'une phrase introduite par « *que* » représente le « sujet psychologique » ou, en d'autres termes, qu'on y fait abstraction de la réalité ? Avant tout il faut constater que le terme « faire abstraction de la réalité » n'est pas heureusement choisi, parce qu'il donne lieu à malentendu. M. Lerch lui-même semble com-

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

prendre par là « douter de la réalité » ; car il dit p. 140 : « ... um dieses Absehen von der Wirklichkeit zu bezeichnen (wenn es überhaupt bezeichnet werden soll, was ja im Deutschen gar nicht der Fall ist) [1], stünden doch dem Sprechenden an sich andere Mittel zur Verfügung. Er könnte z. B. das Konditionale wählen (*Je regrette qu'il serait venu*) oder etwa ein Adverbium (*Je regrette qu'il est peut-être venu*) u. dgl. Wenn wir also erklären wollen, warum gerade der Konjunktiv dazu dienen muss, das « psychologische Subjekt » zu bezeichnen, so werden wir diesen Konjunktiv auf irgendeinen sonstigen Gebrauchstypus des Konjunktivs zurückführen müssen ». C'est là une grosse erreur. Ni le conditionnel ni l'indicatif, même affaibli par « peut-être », ne sont aptes à désigner l'atténuation dynamique de ce membre de phrase ; car ces deux manières de s'exprimer comportent la « modalisation » active, quoiqu'elle concerne dans ce cas l'incertitude, — mais une incertitude chargée d'énergie dynamique, marque caractéristique du « prédicat psychologique ». Le subjonctif, au contraire, exprime dans une phrase comme : *Je regrette qu'il soit venu* la « conception inénergétique, neutre au point de vue de l'existence » (« unenergetisches, setzungsloses Erfassen .»), ainsi que nous le démontrerons plus tard.

M. Lerch veut ramener le « subjonctif du sujet psychologique » à un autre type de subjonctif qu'il croit trouver par la décomposition de la phrase totale et la reconstitution de la prétendue forme primordiale des idées. Il résout donc la phrase citée ci-dessus en : « *qu'il soit venu ?* » (er soll gekommen sein ? ») « *Je le regrette* », expliquant le subjonctif comme représentant l'opinion d'autrui : « Der Inhalt des *que*-Satzes (*qu'il soit venu*) erscheint als gespiegelt (mieux vaudrait : « gebrochen ») im Denken einer fremden Person (« Er *soll* gekommen sein ? » ist « Du denkst, er ist gekommen ? »). M. Lerch suppose déjà en latin deux acceptions du « subjonctif-volitif » dans la principale :

1. *Taceam ?* = Que je me taise ? Ich soll schweigen ? (= tu veux que je me taise ?) volition au sens propre.

2. *Vir ego tuus sim ?* — Que je sois ton mari ? = Tu prétends que je suis ton mari ? — volition au sens figuré.

1. Le terme « réalité » est à remplacer par « mise décisive » ; car la réalité peut être englobée dans la prise en pensée du contenu de la « subordonnée », mais, en ce cas, elle n'est pas « avancée ».

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

Quant au français, il cite pour le premier type, qui se rencontre à toutes les époques, les exemples suivants : Rustebeuf (Bartsch-Wiese, 75 c, 40) : « *Je la vos rande?* » = *Que je vous la rende* (la charte) ? ; Mérimée, *Mateo Falcone* : « *Attends que mon père soit revenu* ». — « *Que j'attende?* », cf. *ZRPh*, XLV, 168, Anm. 2.

Le deuxième type s'emploie assez rarement. M. Lerch allègue quatre exemples dont il faut écarter deux. Voici le premier :

> *Quoi ! pour titre César et pour nom Charlemagne !*
> *Avoir été plus grand qu'Annibal, qu'Attila,*
> *Aussi grand que le monde !... et que tout tienne là !*
> (V. Hugo, *Hernani*, 19, 3.)

Un « subjonctif polémique », tel que M. Lerch le définit, détruirait totalement l'effet psychologique du passage où le poète prête des motifs à la Bossuet au prince qui contemple la vanité de la grandeur terrestre. La phrase doit se réciter sur le ton mineur et descendant, puisqu'elle renferme une simple contemplation pieuse de la toute-puissance du destin. Mais il serait pourtant inexact de parler d'un « subjonctif méditatif », parce que cette appellation serait fondée sur la situation psychologique, donc sur un détail accessoire et secondaire (voir p. 302). La conjonction « *que* » donne à la phrase l'aspect d'une subordonnée qui manque de verbe principal. Le caractère elliptique de ce type de phrase prouve son existence récente. Des phrases de ce genre ne pouvaient en effet être formées qu'après que, dans la subordonnée, l'objet de l'appréciation avait reçu sa marque par le subjonctif.

Cf. encore : « *Dérision·Que cèt amour boîteux, Qui nous remet au cœur tant d'ivresse et de flamme, Ait oublié le corps en rajeunissant l'âme* » (V. Hugo, *Hernani*, III, 1). « *Qu'on m'ait fait pour haïr, moi qui n'ai su qu'aimer* » (*ib.*, III, 4).

Un autre exemple de V. Hugo :

> « *Moi, que je sois royaliste !*
> *C'est à peu près comme si*
> *Le ciel devrait rester triste*
> *Quand l'aube a dit : Me voici !* »
> (*Chansons des rues et des bois.*)

est bien choisi, ainsi que celui-ci de M. P. Claudel, *La ville* (pre-

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

mière rédaction, p. 43) : « *Rien n'est* ». « *Quoi ! Que je ne sois pas moi ?* », où le « subjonctif polémique » est motivé par la situation psychologique. Il pourrait très bien être remplacé par le conditionnel (*je ne serais pas, moi ?*) ou par l'« infinitif affectif » (*moi, ne pas être ?*) qui traduit exactement la pensée pure, exprimant la neutralité modale à cause de son caractère indéterminé — nous disons à dessein « neutralité modale » pour caractériser la simple reprise thématique d'une idée antérieurement exprimée. Cette idée reprise est soumise en même temps à un acte dynamique ; car elle est rejetée, mais seulement par le ton ironiquement interrogatif.

M. Lerch fait rentrer dans cette catégorie du subjonctif une forme d'expression qu'on trouve assez fréquemment dans les *Cent nouvelles nouvelles* : « *Qu'il ne gardast sa femme d'aussi près comme ung jaloux Italien, si faisoit* » (N° 28, p. 181, éd. Garnier frères) = « Du meinst, er hütete... nicht ? — Doch tat er's ». De même : « *Il faict bien meilleur à la guerre : qu'il ne soit vray, on s'y escarmouche de sorte qu'en un moment vient ou mort ou joyeuse victoire* (Bonaventure des Périers, *Des mal contents*) (cf. Horace, *Sat.*, I, 7 : « *Militia est potior ; quid enim ? concurritur : horae momento cita mors venit, aut victoria laeta* »). Est-il vraiment nécessaire d'interpréter ce subjonctif comme symbole de la réfraction du fait dans la pensée d'une autre personne ? Ne suffit-il pas de le considérer comme mode neutre de la thématisation d'une idée fictivement reprise ? Le « subjonctif polémique » (terme qui, comme nous l'avons déjà indiqué, caractérise beaucoup moins la nature du mode que le phénomène psychologique concomitant) ne peut guère être la source du « subjonctif amodal », dépouillé de toute énergie dynamique. Il est tout à fait inadmissible que le Français, à une certaine époque, n'ait pu concevoir un « sujet psychologique » (*sa venue m'étonne = je suis étonné qu'il soit venu*) que d'une façon indirecte et aussi compliquée, au lieu de le saisir directement, sans chaînon intermédiaire. Il est vrai néanmoins que l'interprétation psychologique de M. Lerch et l'analogie qu'il relève avec la périphrase par « should » en anglais sont, au premier coup d'œil, séduisantes. Mais nous nions cependant que dans la phrase : « *Je m'étonne qu'il soit venu* » le subjonctif ait jamais eu assez de force pour représenter le fait comme douteux. Les exemples allemands qui, en effet, attestent ce pléonasme, ne prouvent rien pour le

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

français[1] ; car lorsque le français a commencé de mettre aussi au subjonctif des faits réels, mais des faits qui, dans la position de « thèmes » ou de « sujets psychologiques », ont une moindre valeur dynamique, ce mode avait dû déjà perdre toute sa force modale dans la subordonnée pour arriver à remplir une fonction aussi subtile. Et M. Lerch n'a jamais dit quelle aurait été la forme non réfractée, puisque, à son avis, le subjonctif exprimait la position sceptique prise par le sujet parlant à l'égard d'un fait si manifestement réel. Il en aurait été fort empêché, le subjonctif étant déjà devenu à cette époque-là la « marque psychométrique », c'est-à-dire désignant le manque de valeur psychologique inhérent à une pensée fuyante, que caractérise l'« extra-être » (« Aussersein ») de son contenu, et à une idée reprise, où la réalité se trouve englobée.

Ayant de « l'esprit de suite », M. Lerch, avec toute la rigueur de la dialectique, range parmi ces cas des types de phrases auxquels la grammaire officielle n'a pas encore donné de nom, mais qui offrent pourtant une certaine affinité psychologique avec des subordonnées dépendant de verbes affectifs, tels que : « *La maison est-elle vide, que toutes les portes soient ouvertes ?* » (P. Claudel, *L'Annonce faite à Marie.*) Une analyse exacte dévoilera nettement la nature de la subordonnée, qui n'est point du tout consécutive — comme, à première vue, la connexion causale pourrait le suggérer —, mais qui se trouve être la base ou le thème de la conclusion ou supposition masquée de l'interrogative : « (Comment se fait-il que) toutes les portes (soient) ouvertes ? La maison est-elle vide ? > La maison est-elle vide que toutes les portes soient ouvertes » ? Pour les phrases de ce type l'interprétation de M. Lerch me semble assez forcée, puisqu'on a affaire à des faits incontestables dont on cherche seulement la cause. C'est donc la cause elle-même qui est mise en doute et qui, par conséquent, prend souvent la forme interrogative. Ainsi se justifie le terme proposé par M. Lerch (« Sätze des Fragegrundes »). Mais comme la conclusion subjective n'a pas toujours la forme interrogative, nous préférerions le terme : « Sätze des Annahme- oder Folgerungsgrundes ». Que ce subjonc-

1. « Ich werde nie begreifen können, dass dieser grosse, ritterliche Mensch im Berliner Schauhaus liegen soll », *Münch. Neueste Nachr.*, 11.10.27. — « Er bekam allemal Klagen über den Unstern, dass ein Paar so ausserordentliche Leute einander nicht kennen soll ten », Korff, *Voltaire*, p. 160.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

tif exprime, d'après M. Lerch, la pensée d'autrui, voilà qui est suffisamment réfuté par la situation. On ne peut comprendre non plus son interprétation d'une phrase comme : « *Je me réjouis que tu sois venu.* » L'analyse : « *Que tu sois venu ?* » (= *on veut, on prétend que...*) nous semble inexacte. Viennent ensuite des exemples, dont les particularités (manque de conjonction, « *ne* parasite ») s'expliquent par le modèle latin, à moins qu'il n'y ait création nouvelle. Le procédé analytique préconisé par M. Lerch comme principe heuristique semble en effet résoudre un problème des plus obscurs, concernant la structure d'une phrase telle que : *Pitiet l'en prent, ne puet muer n'en plurt.* Non seulement l'absence de la conjonction « *que* », mais aussi la négation se trouveraient expliquées par l'analyse de M. Lerch : « *Qu'il ne pleure ? Il ne peut s'en empêcher* » (cf. *Quin ploret ? facere non potest* ou : *Ne ploret ? resistere non potest*). Et pourtant cette reconstitution syntaxique est d'un historicisme outré. « *N'en plurt* » n'est point une principale, quoi qu'on en dise, mais tout simplement un membre psychologiquement subordonné et étroitement enchaîné à l'idée exprimée par le verbe principal. Cela résulte de l'ordonnance de la phrase et de l'accent de force qui atteint uniquement la partie « *ne puet muer* »[1], tandis que l'objectif « *n'en plurt* » doit être prononcé sur le ton mineur, au-dessous du diapason moyen de la voix (cf. en allemand : « Wohl leid' ich's gern, *erlegst du Bären* ». — « In den Wald lauf' ich, dich zu verlassen — wie kommt das, *kehr ich zurück ?* » (Wagner, *Siegfried*, I, 1). — « Naht schon des Wurmes Würger ? Ist's schon, *der Fafner fällt ?* » (*ib.*, II, 1). C'est un axiome que le « composant musical » « ou « tonique » de l'expression primaire se perd dans la subordonnée, étant remplacé par le verbe de la prin-

1. « *Mutare non possum* » pour « *facere non possum* » semble appartenir au langage populaire et nous rappelle, par son emploi fortement brachylogique — *mutare* = *mutando efficere* — les passages suivants : *ne causam diceret, se eripuit* (= *se eripiendo effecit*) (Caes., *Bell. Gall.*, I, 4) ; *quoniam occuparat alter, ne primus forem* (= *occupando effecerat*) (Phaedrus, II, Epil.).

D'une façon analogue le verbe abstrait « *demovere* » au sens de « *adducere, permovere, impellere* » (cf. Horace, *Carm.*, I, 1, 11 sq. : *gaudentem patrios findere sarculo agros Attalicis condicionibus nunquam demoveas, ut trabe Cypria Myrtoum pavidus nauta secet mare*) semble avoir été remplacé par plicare, qui se trouve dans le plus ancien passage qui témoigne d'une subordonnée sans conjonction : *Niule cose non la pouret pleier, la polle sempre non amast lo Deo menestier* (que la pucelle n'aimât le service de Dieu, rien ne pouvait l'en empêcher).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

cipale qui est nuancé par l'intention logique du sujet parlant. Justement ces phrases allemandes contribuent à corroborer notre thèse sur l'amodalité de certaines subordonnées. Le dernier exemple ne rappelle-t-il pas involontairement la neutralisation de l'indicatif produite par la formule interrogative *est-ce que*, après laquelle il faudrait s'attendre au subjonctif, puisque le prédicat est conçu à l'état de l'« extra-être »? [1] Mais comme il s'agit d'une décomposition purement mécanique d'un élément de prédicat [2], l'indicatif de la question même reste intact, quoique le caractère interrogatif soit anticipé par l'encadrement de la phrase.

La même analyse est donnée pour « empêcher », quand il est à la forme négative : « *Cela n'empêche pas qu'il n'ait un cœur excellent* » (= tu veux qu'il n'ait pas un cœur excellent ?). Pour la forme affirmative, le « *ne* parasite » a trouvé une autre explication. Dans « *j'empêcherai qu'on ne lui fasse du mal* » le « *ne* explétif », décrète M. Soltmann et d'après lui M. Lerch, est dû au croisement avec « *je ferai* », interprétation qui convient aussi bien pour le premier cas, sauf qu'il faudrait donner à la principale la forme négative. Par contre, la phrase : « *Le bruit empêche qu'on nous entende* » présente une structure moins compliquée. M. Lerch analyse apparemment avec bonheur : « Tu penses qu'on nous entende ? Le bruit l'empêche ». Mais, à notre avis, les formes positive et négative de la subordonnée ont acquis la même valeur, parce que toutes deux manquent d'énergie dynamique. Il en est de même pour la tournure « *il ne tient à...* et *à quoi tient-il que... (ne)* ? ». Ex. : *Il ne tiendra qu'à vous, monsieur le marquis, que vous ne soyez mon gendre* (Perrault, *Le chat botté*) ; *Je ne sais à quoi il tient que je ne te mange* (Perrault, *Le petit Poucet*) ; *A quoi tient-il que, dès aujourd'hui, vous ne fassiez tout mon bonheur* (Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, III, 18) ; *Je ne sais à quoi tient, maudite, que je ne vous fende la tête* (*ib.*, 8) ; *Je ne sais à quoi tient, vicomte d'Aubusson, Que je te brise aux dents ton verre et ta chanson !* (V. Hugo, *Le roi s'amuse*, III, 4) ; *Il ne tiendra pas à moi que cela n'arrive* (Lesage, *Le Diable boiteux*) ; *Il ne tiendra pas à moi que vous*

1. Dans « *est-ce qu'il viendra ?* » le composant « *qu'il viendra* » est conçu à l'*état neutre* de la modalité décisive. C'est l'indicatif neutralisé par le caractère interrogatif de la phrase.

2. Cet élément de prédicat décomposé, c'est ici la modalité, mais la modalité purement « thématique » dont on demande la décision.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

ne soyez demain sur la route d'Athènes (About, *Le Roi des montagnes*).

La décomposition que fait M. Lerch explique, il est vrai, l'emploi des différentes constructions de « douter », selon que ce verbe se trouve à la forme affirmative, négative ou interrogative : « *Je ne doute pas qu'il ne revienne* » = *Qu'il ne revienne ? Je n'en doute pas* (cf. lat. : *quin redeat? non dubito*) ; « *Je doute qu'il vienne* » = « *Qu'il vienne? J'en doute* » ; « *Doutez-vous qu'il ne vienne ?* » = « *Qu'il ne vienne? Doutez-vous?* ». Le même procédé est employé avec « nier », « disconvenir », « désespérer », « ignorer », « peu s'en faut » : « *Je ne nie pas qu'il ne l'ait fait* » = « *Qu'il ne l'ait fait ? Je ne le nie pas* » ; « *Je nie qu'il l'ait fait* » = *Qu'il l'ait fait ? Je le nie* » ; « *Peut-on nier que la santé ne soit préférable aux richesses ?* » (M. Collin d'Ambly et Féraud) = « *Que la santé ne soit... ? Peut-on le nier ?* ». Quant à la locution « peut s'en faut que » M. Lerch distingue, selon la situation psychologique, deux cas. Une phrase comme : « *Peu s'en faut que je n'interrompe mon discours* » aurait, d'après lui, deux sens : 1) *Que je n'interrompe mon discours ? Peu s'en faut*, 2) *Je voudrais presque interrompre mon discours*. Dans le second cas, où quelque chose de nouveau, d'inattendu serait communiqué, M. Lerch s'attend à l'indicatif. A tort, sans doute. Pour nous, qui ne pouvons pas accepter cette différenciation de sens trop subtile, il s'agit tout simplement d'un « objectif envisagé », puisque la menace n'est pas réalisée. Pourtant c'est là un aveu qui donne à réfléchir. Il est sûr que : ou bien le domaine du « subjonctif du sujet psychologique » a été limité trop étroitement, ou bien le terme « sujet psychologique » est insuffisant. La résolution de ce dilemme sera examinée dans un chapitre spécial. Au préalable, nous nous contentons de constater que toutes les parties contenant un « novum psychologicum » n'amènent pas l'indicatif. C'est la nature de la conception de ces « objectifs » qui détermine le choix du mode [1].

1. La reconstitution syntaxique faite par M. Lerch n'est aucunement historique, car il oublie que par la contraction des deux propositions indépendantes sous un seul accent de force la valeur primaire, modale et stylistique de la subordonnée, a complètement disparu. La meilleure preuve nous en est fournie par l'obscurcissement des conjonctions latines *ut*, *ne*, *quominus*, *quin*. Comment serait-il donc possible que les expressions positive et négative pussent coïncider dans des phrases comme : « *Suadeo tibi, ne hoc facias* » et « *dissuadeo, ne hoc facias* » ? Voilà un cas où deux formes contradictoires reviennent

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

Voulant tracer la voie chronologique de l'évolution du « subjonctif du sujet psychologique », M. Lerch rattache le subjonctif qui se rencontre après les verbes affectifs, surtout après « étonner », au subjonctif dépendant du verbe « douter ». Ex. : « *Je ne serais pas étonné que notre voisin... ue vînt braconner dans mes espaliers* » (A. de Musset), où le « *ne* parasite » rappelle en effet celui qu'amène « *ne pas douter* ». Nous ne nions pas qu'on n'ait senti les deux phrases : « *je m'étonne qu'il soit venu* » et « *je doute qu'il soit venu* » comme apparentées, non point parce que « *s'étonner* » et « *douter* » seraient des synonymes, mais parce que les deux subordonnées se trouvent dans la même position dynamique [1], c'est-à-dire dans une position dénuée de valeur psychologique. Curieuse au plus haut degré, pour ne pas dire absurde, est l'explication de M. Vossler qui veut rendre compte de la différence entre l'ancien

au même sens absolu par la « dématérialisation » d'une forme linguistique. Pourtant elles sont différenciées par l'accent psychologique de leurs composants :

suadeo tibi, ne hoc facias : *dissuadeo, ne hoc facias*.

Alors qu'en latin déjà la valeur primordiale de ces éléments n'était plus sentie, à plus forte raison faut-il se méfier de la théorie de la décomposition pour le vieux français. C'est d'un historicisme outré que de vouloir découvrir les « préformes » de constructions héritées. Il est donc curieux que le « *ne* parasite » se trouve, entre autres, après les expressions qui se construisaient en latin avec « *quin* » ou « *nē* ». Court-on grand risque à supposer que ce « *nē* » latin a laissé des traces dans les constructions correspondantes du français ?

1. « Dynamique » est naturellement *vox media*. M. de Boer nous a imputé une interprétation toute contraire en parlant, dans sa conférence faite à Rome à l'occasion du 3e Congrès de linguistique romane, d'une « force dynamique », quoique nous ayons insisté toujours sur l'accent secondaire de ces parties subjonctives. Si nous avons appelé le subjonctif du sujet psychologique une « force vivante », c'était pour combattre la « méthode enregistrante » en nous référant à l'admirable définition du sentiment linguistique qu'à donnée Wähmer : « Unter Sprachbewusstsein verstehen wir nicht das Bewusstsein der registrierenden Grammatik, des « Nachschlagebuches », sondern das der sprachschaffenden und -entwickelnden Psyche, nicht zum Beispiel dasjenige, welches « nach » den Verben des Wollens, des Affektes, gewissen unpersönlichen, nach denen des Denkens und Sagens und in Relativsätzen unter gewissen Bedingungen, sowie nach gewissen Konjunktionen immer, nach anderen in gewissen Fällen den Konjunktiv vorschreibt, sondern dasjenige Sprachbewusstsein, dem der Konjunktiv das Zeichen für völlig klarliegende, ihrer Natur nach ein für allemal fest umschriebene Vorgänge der Erkenntnis und des Willens ist ». « Force vivante » signifie donc « fonction ».

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

indicatif et le subjonctif qui se propage au XVII^e siècle par le fait qu'on se serait réjoui et affligé antérieurement des choses en elles-mêmes. L'idée paraît plus spirituelle qu'elle ne l'est en réalité. Peut-on se réjouir ou s'affliger d'une chose sans se la représenter, sans y penser ? Écartons ce pur verbiage et retenons ceci : les Français, comme tous les autres hommes, se sont toujours réjouis et affligés de la même manière spontanée, avec cette seule différence que, pour désigner l'objet de leur émotion, ils se servaient, dans l'ancienne langue, de l'indicatif et, à partir du XVII^e siècle, du subjonctif. Mais ce changement de forme n'est pas occasionné par une autre manière de concevoir ou un autre mécanisme de la pensée. Indicatif et subjonctif peuvent, à des époques différentes, et aussi à la même époque, remplir la même fonction. M. Foulet prétend à peu près la même chose dans sa *Petite Syntaxe de l'ancien français*, § 219.

Dans le chapitre final de l'article cité plus haut, M. Lerch cherche les racines du « subjonctif du sujet psychologique » dans d'autres langues, notamment en latin et en italien, mais il voit la cause de son extension dans la finesse de la forme, sur quoi on peut tomber d'accord avec lui. Nous avons nous-même essayé de démontrer que les Précieuses ont dû sentir la supériorité de l'expression subjonctive et en ont peut-être vulgarisé l'emploi (*ZRPh*, XLV, p. 174 sq.). Mais nous ne pouvons consentir à admetre l'hypothèse qu'à partir de 1600 le Français aurait commencé d'exprimer le fait non plus comme simple fait, mais comme réfracté dans la pensée d'une autre personne (*que tu sois venu? je m'en réjouis !!*). Car, si le Français veut aller au delà de la simple reprise d'un fait déjà connu pour y mêler un élément subjectif, il se sert d'autres modes d'expression : « *Arrivé, lui ? Serait-ce possible ?* » ou : « *Lui, être arrivé ? Allons donc!* », etc. Mais une phrase comme : « *Je m'étonne qu'il soit arrivé* » n'a plus et n'a jamais eu de valeur affective, mais contient seulement, sous forme générale-subjective, la constatation purement objective d'un événement repris sans retouche modale. Ainsi la phrase : « *Il fait chaud* » ne correspondrait pas non plus à l'effet voulu, qui résulte de la tendance humaine à exagérer la réalité (cf. *Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht*, Bd. 28, p. 588). Mais même si le Français ne veut pas se servir du moyen le plus expressif pour mêler le doute à l'expression du fait repris, il recourra au conditionnel, mode de l'incertitude par excellence.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

Nous voyons, nous aussi, dans l'introduction du subjonctif après les verbes affectifs et appréciatifs « le couronnement logique de l'édifice » ; mais le point de départ de cette évolution doit être cherché dans les subordonnées qui auparavant étaient déjà marquées par le subjonctif. Si M. Lerch partage notre opinion que des subordonnées du type : « *Je suis content que tu sois venu* » devaient avoir un accent secondaire avant d'être marquées par le subjonctif, il se contredit en prétendant que le « subjonctif du sujet psychologique » est parti du « subjonctif polémique », lequel s'attache au « prédicat psychologique ». M. Lerch attribue d'ailleurs à ce subjonctif un sens volitif indirect, tandis que nous nous demandons si la nuance subjective qui est ajoutée et qui s'accuse dans la position polémique du sujet parlant, provient d'une retouche modale (« modale Umfärbung ») ou uniquement de l'intonation. Dans le deuxième cas le subjonctif serait tout simplement le subjonctif « thématique ».

Ce qu'il y a de méritoire dans les résultats qu'a obtenus M. Lerch, c'est d'avoir reconnu, de manière générale, la nature du subjonctif en tant qu'exposant d'une idée thématique et qui n'a pas de valeur centrale. Malheureusement son historicisme l'a entraîné à des contradictions frappantes dans l'exposé du développement du « subjonctif du sujet psychologique ».

Passons maintenant au livre de M. de Boer, *Essais de syntaxe française moderne* (Groningen, Noordhoff, 1922), dont la plus grande partie est consacrée à l'étude du subjonctif (p. 59-128). M. de Boer établit d'abord quelques principes très utiles pour comprendre le développement de l'emploi de ce mode. Il distingue nettement « entre les cas de syntaxe figée ou locutionnelle et les cas de syntaxe mobile ou vivante »[1] ; il veut séparer nettement ce qui appartient à la grammaire de ce qui appartient au style ; il s'attache à distinguer entre ce qu'il y a de conventionnel, de traditionnel, et ce qu'il y a de psychologique dans les règles relatives à l'emploi du subjonctif dans la langue actuelle ; il sépare la syntaxe de la morphologie en contestant à bon droit qu'il y ait une différence syntaxique entre « *soit !* » et « *qu'il soit !* ».

Quant à la syntaxe vivante, dont nous avons à nous occuper en première ligne, M. de Boer traite d'abord du subjonctif dans la principale. D'après lui, ce mode sert à exprimer la « notion opta-

1. On pourrait dire aussi : « syntaxe mécanique » et « syntaxe constructive ».

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

tive », tandis que la nuance optative serait déterminée par deux choses : la forme du subjonctif et le contexte, principe qu'a établi également Kalepky dans son *Neuaufbau der Grammatik* (Teubner, 1928), à cela près qu'il s'exprime d'une manière plus générale en définissant le subjonctif comme mode contradictoire de l'indicatif.

La fonction du subjonctif dans la subordonnée, M. de Boer la détermine d'une façon frappante, à ce qu'il nous semble, par « la subordination d'idée, la subordination psychologique ». Voici ses propres termes : « Le subjonctif sert à subordonner une autre idée ; rien de plus ! ». Si par « subordination psychologique » on entend la dépendance du contenu causée par le manque de valeur dynamique, nous sommes entièrement de son avis ; car, en ce cas, il ne prétend, malgré une formulation différente, rien d'autre que ce qu'ont soutenu Ricken, Wähmer, M. Lerch et nous-même. Mais en étudiant son ouvrage nous avons dû constater plus d'une fois que M. de Boer n'a pas reconnu la nature foncière de la subordonnée subjonctive ou bien qu'il n'a pas encore su tirer toutes les conséquences de sa thèse. Serait-ce là peut-être la raison pour laquelle M. Lerch ne s'est jamais référé dans ses travaux aux résultats des études de M. de Boer ? Il aurait pu néanmoins le faire. Ce qui charme dans le livre de M. de Boer, c'est qu'il a écarté de ses analyses tout « psychologisme » fourvoyé. Elles sont en général très concises et lucides ; tâchant de ne saisir que le strict tangible, sa méthode ressemble sur ce point à celle de Kalepky. Si M. de Boer déclare que dans l'exemple : « *Dites-lui que son frère vienne me voir demain matin* » la simple subordination d'idée au moyen du subjonctif suffit pour obtenir l'effet désiré, on se rappelle involontairement la conception analogue de Kalepky prétendant que « *qu'il vienne* » exprime un « venir » qui n'a pas d'appui dans le réel ; qu'il soit demandé, cela résulte de l'intonation et de la situation (*Neuaufbau der Grammatik*, p. 95). Ainsi M. de Boer et Kalepky veulent enlever au subjonctif toute valeur modale précise pour lui prêter seulement la fonction subordinative au point de vue psychologique ou la fonction de faire abstraction de la réalité, tandis que la modalité, dans les cas où elle existe, serait fixée par d'autres éléments de la phrase (acception du verbe central, inversion, intonation et contexte)[1].

1. Aussitôt se présente la question de savoir si la valeur constatative de

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

Ce que nous aurions désiré trouver dans l'ouvrage de M. de Boer, c'est la définition de l'expression « subordination psychologique », qui est employée sans aucun doute dans un sens trop vague ; M. de Boer ne distingue pas en effet entre les cas d'emploi du « subjonctif du prédicat psychologique », où il semble pourtant s'agir d'une fonction modale, et ceux du « subjonctif amodal » qui ne sert qu'à déterminer la valeur sémantique du verbe au point de vue personnel et temporel. Nous reviendrons encore plusieurs fois sur ce point. Ce que nous pouvons constater ici, c'est que le terme « subordination psychologique » n'embrasse pas *a priori* tous les cas. M. de Boer semble lui-même se rendre compte de l'insuffisance ou du manque de limitation de l'expression, quand il se demande pourquoi on ne trouve jamais, dans la langue moderne, le subjonctif après « *je sais que* », « *il est certain que* », « *il est vrai que* », etc. [1]. L'emploi de l'indicatif dans ces cas-là s'explique, selon lui, par l'objectivité de l'idée de la principale et la forte indépendance de l'idée de la subordonnée. C'est en ce point que la façon de voir de M. de Boer s'écarte visiblement de celle de M. Lerch et de la nôtre, qui voyons tous deux dans « *il est certain*, (*sûr, vrai, évident, positif*), *je crois* » plus ou moins des périphrases anticipant ou indiquant l'élément modal de la subordonnée dont le contenu, étant en général un « novum psychologicum », fait partie intégrante de la phrase et reçoit par l'indicatif sa valeur constatative. Donc l'indicatif marque un fait constaté sur-le-champ, un fait actualisé. On voit immédiatement que, pour nous, la chose principale est l'accent dynamique

l'indicatif, elle aussi, n'est produite que par le concours de certains facteurs, tels que l'accent dynamique et la situation, problème extrêmement délicat que nous ne voudrions pas résoudre en hâte. Toujours est-il que l'intonation éclaire la valeur de l'indicatif dans beaucoup de cas. Confrontons les deux phrases : « *On veut l'avoir* », et : « *On veut l'avoir, toc, toc au plafond* » et nous reconnaissons, par la montée de la voix que la virgule nous suggère, qu'il s'agit, dans le second cas, d'un indicatif hypothétique ou fictif.

1. Qu'on trouve, pourtant, le subjonctif après « *il est vrai que* », si la tournure a une valeur appréciative, nous l'avons exposé p. 300.

La principale peut aussi préparer le jugement exposé dans la subordonnée. Ex. : « *Il salua galamment cette personne et jugea qu'elle occupait avec une suffisante majesté sa place triomphale entre les deux édifices de bols à punch* » (François Coppée, *Les vices du capitaine*). *Il constata que la salle était propre, gaie, également semée de sable jaune* (*ib.*). Le verbe central caractérise l'objectif de la subordonnée comme « avancé ».

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

ou, plus exactement, la manière de concevoir le contenu de la subordonnée. Comme il s'agit d'un fait constaté qui porte l'accent de force, la subordonnée se met à l'indicatif, signe direct de la fixation décisive. M. de Boer se rapproche, d'ailleurs, légèrement de notre façon de voir quand il insiste sur la circonstance que l'idée de la principale a « très peu de force subordonnante », détail précieux, mais que nous voudrions encore préciser plus exactement. C'est que nous avons affaire ici à des verbes qui n'ont pas de prépondérance psychologique sur le contenu de la subordonnée, mais qui, tout au contraire, ne représentent généralement que des « *adverbes modaux* » confirmant plus ou moins la réalité du fait qui, bien qu'exposé seulement dans la subordonnée, forme l'essence, le « prédicat psychologique » de la phrase entière. De là vient que, même après « *je crois bien* », on trouve sans exception l'indicatif, parce que « *croire* » n'est pas un verbe de parti-pris ou d'évaluation, mais sert plutôt d'élément introducteur à une constatation d'un contenu nouveau qui est faite par la subordonnée. M. de Boer dit très bien que la force subordonnante de « *croire* » est sensiblement moins grande que celle d'un verbe exprimant p. ex. un « mouvement de l'âme » comme « *être content* ». Soient les deux phrases : « *Je crois qu'il est venu* » et « *je suis content qu'il soit venu* ». La réalité matérielle de la première se réduit à la constatation qu'il est vraisemblablement venu, tandis que le contenu de la seconde, qui s'appuie sur le fait supposé connu et repris (*qu'il soit venu*), a l'expression du contentement pour « prédicat psychologique ».

La phrase citée par M. Soltmann : « *Il ne résista point, croyant que ce fût encore une cérémonie* » (A. Hermant, *Le joyeux garçon*, 319) constitue, comme M. de Boer l'a relevé justement, un emploi exceptionnel. Nous y voyons avec lui un reste de l'emploi modal du subjonctif, qui, au moyen âge, servait à exprimer la non-réalité d'un fait. Mais cette non-réalité est représentée indirectement par la réfraction de l'idée que porte la subordonnée. C'est là ce qu'on appelle en allemand « modale Umfärbung » (teinte modale subjective). Le XVII^e^ siècle s'est débarrassé de ce superflu en introduisant l'indicatif également dans les cas où le contenu de la supposition est en contradiction avec la réalité. A partir de cette époque, l'indicatif n'est plus le mode de la certitude objective, s'il le fut jamais exclusivement, mais seulement le mode de la constatation, le « décisif » (der « Entscheider », « Setzer », « Treffer », « Urteiler ») (cf. Winkler, *Grundlegung der Stilistik*, 57).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

Quant à la « mise modale » après « *savoir* », nous partageons l'opinion de M. de Boer qu'elle est conforme à la psychologie, tout en l'expliquant autrement. « *Je ne savais pas qu'il eût un frère* » souligne l'ignorance antérieure du sujet par rapport au fait contenu dans la subordonnée, tandis que « *qu'il avait un frère* » appuie sur le fait appris plus tard.

La thèse de M. de Boer sur la force subordonnante de l'impératif appelle une petite correction. Ce n'est pas uniquement l'impératif de la principale qui amène le subjonctif, mais plutôt la manière dont est conçu le contenu de la subordonnée. Prenons l'exemple cité par M. de Boer : « *Imaginez qu'un jeune homme de trente ans ait encore du cœur* » (Bourget, *Physiologie de l'amour moderne*). On voit au premier coup d'œil qu'on a affaire à une supposition au sens où l'entend Meinong : Le sujet parlant suggère à l'interlocuteur une fiction, une « Annahme » = « Denkbegehrung », d'où le subjonctif. Mais il est aussi des cas où, même après l'impératif d'un verbe tel que « *supposer* », « (*ad*)*mettre* », on trouve l'indicatif, p. ex. : « *Mon ami, supposez que la lettre que je vous ai écrite il y a huit jours était vraie* ». Les choses sont ici assez compliquées. Le verbe français a, comme son correspondant allemand, deux acceptions : 1) *mettre, poser le cas, admettre* ; 2) *juger, croire, présumer*. Dans le premier cas, « *supposer* » veut dire « *poser une chose comme appartenant à la non-réalité* » ; dans le second cas, « *supposer* » est synonyme de « *juger* », sauf que celui qui juge fonde consciemment son opinion sur des raisons insuffisantes. Malgré la grande différence entre « supposition » et « affirmation » par rapport à l'élément de la conviction, il y a donc entre les suppositions 1) et 2) une apparente ressemblance pour ce qui est de la suggestibilité arbitraire, augmentée par l'emploi de l'impératif. Mais l'indicatif éclaircit tout d'un coup la situation. Il ne peut s'agir d'une supposition contraire à la réalité, mais d'une communication à laquelle le sujet parlant donne une forme indirecte en invitant son interlocuteur à juger vrai un fait de lui inconnu. Cf. encore : « *Mettons que je n'ai rien dit* » (« ich will nichts gesagt haben », « ich habe aber nichts gesagt »), où le sujet parlant n'émet pas une supposition fictive, mais prononce une affirmation catégorique [1]. De même :

1. Cf. *Il faut vous figurer qu'ils sont habillés en bergers* (Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, I, 2) ; *Imaginez-vous pour un moment, chers lecteurs, que vous êtes assis devant un pot de vin tout parfumé* (A. Daudet, *Le secret de Maître Cornille*).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

« *Pourquoi prétends-tu que c'était moi qu'il regardait ? interrogea M^me^ de Méris... ; c'était toi* ». — « *C'était toi* », *reprit M^me^ Liébaut en riant ; moi, il ne pouvait pas me voir* ». — « *Mettons que c'était nous* », *répondit Agathe* » (Bourget, *Les deux sœurs*) ; « *Soit, mettons que c'est un enfantillage* » (Pierre Louÿs, *La femme et le pantin*). Dans la forme primaire on reconnaît encore mieux la force de l'indicatif catégorique : « *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère* ». — « *Je n'en ai point* ». — « *C'est donc quelqu'un des tiens* » (La Fontaine, *Fables*, I, 10).

Les exemples avec « *comprendre* » s'interprètent comme nous l'avons déjà montré : employé au sens appréciatif de « *trouver tout naturel* », « *ne pas s'étonner* », le verbe « *comprendre* » invite à la subordination psychologique, puisque l'objet apprécié ne peut avoir la même force dynamique que l'appréciation : c'est là l'effet de l'axiome de l'impénétrabilité des énergies spirituelles ; cf. p. 293.

La construction du verbe « *être d'avis* » demande une autre explication. M. de Boer écrit : « Par la subordination d'idée au moyen du subjonctif on produit un effet volitif, quelque faible qu'il soit. — Avec l'indicatif dans la subordonnée, donc avec non-subordination d'idée, on exprime simplement la pensée objective du sujet de la phrase ». On voit nettement que le terme « subordination d'idée » s'applique ici à un cas tout à fait différent. Ce n'est pas la subordination d'idée qui produit un effet volitif (comment serait-il possible que la subordination d'idée eût d'un coup tant de force ?), mais cet effet est produit par le « subjonctif modal » qui s'attache au prédicat psychologique. « *Être d'avis* » *que* + *subjonctif* correspond au latin *censeo* + *acc. du gérondif*. Le contenu de la subordonnée est chargé d'énergie dynamique à cause de la « mise volitive » qui n'est pas anticipée dans la principale par un verbe exprimant la volonté. La subordination d'idée concerne avant tout des énonciations conçues d'une façon inénergétique. Il est également faux de dire qu' « avec l'indicatif on exprime... la pensée objective du sujet ». Confrontons donc les exemples cités par M. de Boer : « *Je suis d'avis qu'il n'est pas bon de trop écouter leurs plaintes* » ; « *Devant cette poussée, M. Claveret fut d'avis que l'on cédât le pas aux plus impatients* » (H. de Régnier, *Romaine Mirmault*, p. 7). Dans les deux cas il s'agit toujours d'une opinion personnelle, mais dans le premier sous forme de constatation, dans le second sous forme de désir.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

L'indicatif après « espérer » s'explique par la valeur du verbe qui, se rapprochant de celle de « *croire* », demande la forme constatative de la subordonnée. L'exemple cité par M. de Boer: « *L'espoir qu'on pût vaincre cet océan de flammes paraissait une pensée risible et absurde* » est par lui mal interprété. Ce n'est pas la subjectivité prétendûment impliquée dans l'expression « (*dans*) *l'espoir* » qui entraîne le subjonctif, mais le caractère fuyant de la subordonnée qui est le même que dans les exemples suivants : *Il est certain qu'à ce moment-là l'idée que Paris pût jamais être assiégé, cette idée bizarre, impossible, invraisemblable, ne s'était présentée à aucune imagination de ce côté du Rhin* » (Sarcey, *Le siège de Paris*) ; « *De croire qu'on dût jamais être attaqué là, personne ne s'en fût avisé* » (*ib.*) ; « *Son amour-propre se cabrait à la seule perspective qu'on puisse le voir moins grand*» (Albert Acrement, *Les deux ans du fakir*). Comparez aussi les exemples analysés p. 315. Dans tous ces cas il y a « thématisation » d'une supposition. L'exemple suivant s'explique d'une façon analogue : « *Le parti... est un parti modéré et peut espérer qu'on l'entende* » (*RIII*, 9, 16), où il s'agit évidemment d'une évaluation faite par celui qui parle.

Nous arrivons à un point vulnérable dans le travail de M. de Boer. En traitant des verbes affectifs, il dit : « On sait qu'au moyen âge on rencontre souvent après ces expressions la non-subordination d'idée ; la grammaire, c'est-à-dire la communauté, laissait à l'individu une entière liberté sur ce point, comme c'est encore, le cas dans le langage populaire (*C'est dommage que vous étiez pas au commencement*, Henri Monnier, *Scènes populaires*, I, 12) ». Cette constatation est en contradiction avec le mécanisme de la pensée. Partant de l'idée préconçue que le subjonctif seul sert à exprimer la subordination d'idée, M. de Boer décide qu'il n'y a pas subordination là où s'emploie, à y regarder de plus près, un indicatif moins élégant. Cette erreur a sa source dans le fait qu'il confond la manière de concevoir (« Erfassungsart ») avec la forme linguistique. Il va sans dire que l'indicatif a ici la même fonction que le subjonctif : il marque la thématisation du contenu de la subordonnée. C'est un cas où l'on peut dire que « le subjonctif est la seconde forme de l'indicatif ». Il serait absurde de soutenir que celui qui parle se sert de l'indicatif pour souligner l'idée que son interlocuteur n'était pas au commencement. En ce cas, il aurait dit sans doute : *Vous n'étiez pas au commencement, comment ça se fait-il ? C'est dommage*. Mais du

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

moment qu'il introduit la phrase par « *c'est dommage* », le fait du retard est supposé connu et par là passe au second plan. Il y a pourtant, bien entendu, des cas où, même après des expressions affectives, le contenu de la subordonnée ne se trouve pas « thématisé ». Prenons l'exemple cité par Wähmer : Quelqu'un se rend chez un ami. Dans l'escalier il demande en passant au concierge si M. X... se trouve chez lui, et le concierge, à la question posée à la hâte, lui crie : « *Je regrette, Monsieur, que ce sera inutile.* » Voilà un cas où la situation exige impérieusement la non-subordination d'idée ; en d'autres termes, l'indicatif reçoit l'accentuation dynamique, parce qu'il s'attache à la constatation d'un fait nouveau. En allemand il faudrait traduire : « Bedauerlicher Weise werden Sie sich umsonst bemühen ». Wähmer explique : « Der höfliche Mann, der gewohnheitsmässig verneinenden Bescheid in die Form des Bedauern kleidet, legt keinen Gefühlston mehr in die Formel (nous voudrions aller plus loin en disant : la logique lui défend de mêler du sentiment à la formule, puisqu'on ne peut simultanément communiquer et apprécier un fait) : er will nicht sein Bedauern feststellen, sondern dass es keinen Zweck hat, hinaufzugehen. Es zeigt sich an diesem Beispiel recht klar : nicht der Nebensatz empfängt seinen Modus vom regierenden Verb, sondern umgekehrt dieses wird nach Wahl oder Sinn erst durch die mit dem Nebensatz verbundene, im Modus ausgedrückte Absicht der Rede bestimmt ».

Comme M. de Boer a négligé de préciser le sens de l'expression « subordination d'idée », il lui arrive de s'engager dans des contradictions, quand il écrit par exemple : « Puisqu'il s'agit très souvent, dans la subordonnée, d'un fait absolument réel, donc indépendant, et que, d'autre part, la force subordonnante de l'idée principale est très grande, il y aura toujours une véritable lutte entre ces deux tendances ». De ce qu'un fait est absolument réel, il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il soit indépendant. Si, par contre, la force subordonnante (thématisante) du verbe principal est très grande, le fait exprimé dans la subordonnée ne peut plus être indépendant, si réel qu'il soit. Il faut en effet distinguer deux positions psychologiques possibles d'un fait contenu dans la subordonnée : la « mise décisive » dans la constatation, chargée d'énergie dynamique (*je crois qu'une mère fait tout pour son enfant*) et la conception inénergétique, purement représentative dans la simple reprise (*Je comprends (je trouve tout naturel) qu'une mère fasse tout pour son*

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

enfant). La réalité, étant un élément secondaire, ne joue donc aucun rôle décisif, puisqu'elle peut être impliquée dans ces deux opérations de l'esprit. C'est uniquement la valeur psychologique de la subordonnée qui décide du choix du mode. Au moyen âge et encore au XVI^e^ siècle l'indicatif prédominait dans les cas de ce genre [1], jusqu'à ce que le XVII^e^ siècle, époque du raffinement de la langue, eût fixé définitivement l'emploi des modes en attribuant exclusivement au subjonctif la fonction de marquer la neutralisation modale ou la conception purement représentative. C'est une erreur de croire que le langage populaire ne subordonne pas quand il emploie l'indicatif. Au contraire ! Il subordonne aussi bien que la langue littéraire, mais par un signe grammatical plus commode ; car les lois dynamiques de la pensée ainsi que ses opérations sont immuables ; ce qui change, c'est la forme linguistique. M. de Boer se corrige d'ailleurs en disant plus loin : « Le subjonctif n'exprime pas l'irréalité ; il ne marque que la subordination à l'idée de la principale. Le fait ne devient pas « irréel » : l'effet de la subordination est simplement de lui ôter son indépendance psychologique et de le teindre ainsi de la subjectivité dont l'idée principale est si fortement chargée ». La subordination d'idée est ici de nature axiomatique, puisqu'elle concerne l'objet d'évaluation, qui occupe *a priori* un rang secondaire au point de vue dynamique.

Le raisonnement de M. de Boer sur l'emploi du subjonctif après « *il semble* » me paraît hasardé. Ce n'est pas la grande subjectivité (qu'aurait cette locution comparée à « *il me semble* ») qui produit le subjonctif : il y a là, comme dans « *il est possible* (*il se peut* »), un reste de syntaxe archaïque, tandis qu' « *il me semble* » a été assimilé à la construction de « *je crois* ».

L'explication psychologique de l'indicatif après « *heureusement que* » et du subjonctif après « *il est heureux que* » nous semble tout à fait erronée. M. de Boer écrit p. 105 : « Dans la phrase avec *Heureusement que* le fait de la subordonnée est, pour ainsi dire, le point de départ de la pensée, ce qui lui donne une grande indépendance psychologique ; avec : *Il est heureux que*, le fait de la subordonnée n'est pas nécessairement connu d'avance, et se subordonne donc plus facilement, tendance dont la communauté a fait une règle ». C'est précisément le contraire qui est juste. Avec la locution « *heureusement*

1. Il s'agit de faits appréciés à l'aide d'expressions affectives.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

que » + *indicatif*, construction croisée de (« *heureusement* » + principale) + (« *il est heureux que...* »), on énonce un fait nouveau, ayant la valeur de « prédicat psychologique », d'où l'indicatif. Comment ce fait inconnu peut-il être le point de départ de la pensée, puisqu'il doit être communiqué ? Dans la syntaxe *logique* (non dans la syntaxe affective !) le point de départ est toujours la « partie thématique », le « sujet psychologique » ou du moins un membre de phrase qui, en tant que valeur énonciative, est inférieur aux autres. La locution « *il est heureux* », au contraire, est plutôt faite pour apprécier un fait supposé connu ou même repris, d'où le subjonctif. Il en est de même pour « *le malheur est que...* » [1] et « *c'est un malheur* (*c'est regrettable, c'est dommage*) », *le fait est que* (+ *indicatif* et *le fait que* (+ *subjonctif*) + verbe central. Ex. : *Le malheur est qu'en ce moment elle a des abcès à la cuisse ; Le malheur advint que l'arrière-garde se trouva distancée* (Soltmann, *Syntax der Modi*, p. 116) = *il arriva que... se trouva malheureusement...* ; *Le fait est que ce n'est pas commode de s'adresser aux écrivains publics pour de pareilles correspondances* (Féval, *Jean et sa lettre*) ; — (*Le bonheur parfait n'existe pas et le capitaine Mercadier, qui croyait l'avoir rencontré au café Prosper, dut bientôt revenir de cette illusion*). *Le fait est que le lundi, jour de marché, l'estaminet n'était pas tenable* (Coppée, *Les vices du capitaine*). — « *Vilain* », *lui dit alors le diable,* « *cette fois tu m'as trompé, mais tu ne me tromperas pas la prochaine fois* ». — « *Monsieur le diable* », *répondit le laboureur,* « *comment vous aurais-je trompé ? La vérité est que, par votre choix, vous espériez que rien ne sortirait de terre pour ma part et vous comptiez trouver dessous tout le grain que j'avais semé* » (Robert Dumas, *Le diable et le laboureur*). — *On ne sut comment apprécier le fait si grave qu'une dépêche adressée au maréchal Mac-Mahon, arrivée jusqu'au colonel Stoffel, n'eût pas été remise à celui-là* (Hanotaux).

C'est pour la même raison qu'est erronée aussi l'interprétation du subjonctif de la phrase : « *Qu'il ait réussi, c'est heureux* ». Justement parce que « le fait de la subordonnée est le point de départ de la pensée », donc est seulement envisagé, le Français choisit le signe grammatical du caractère représentatif de la subordonnée, c'est-à-

1. Si le fait est déjà connu, on trouve le subjonctif. Ex. : *Le malheur est qu'il soit entré au cercle, et que vous ayez eu la complaisance de l'y présenter* (Soltmann, p. 116).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

dire le subjonctif. On n'attendrait pas du tout l'indicatif, qui est réservé à une idée d'une importance centrale et non pas à une idée pour ainsi dire « périphérique » ou thématique, qui manque de modalité intentionnelle. Cet exemple nous prouve que M. de Boer ne reste pas conséquent avec lui-même. Il y a là en effet le cas le plus net de la « subordination d'idée », parce qu'elle concerne un membre de phrase de valeur secondaire.

Quant à la fonction du subjonctif dans la proposition *adjective* déterminative dépendant d'un superlatif ou d'un adjectif emphatique, M. de Boer insiste à bon droit sur l'élément positif, qui, ayant une valeur subjective affective, est la cause de la subordination psychologique d'idée. M. Lerch et nous, nous parlerions tout simplement d'un « subjonctif du sujet psychologique ». Les phrases du type : « *Le chien est le seul animal dont la fidélité soit à l'épreuve* » ; « *Orphée était le plus habile musicien que l'on eût jamais entendu* » ; « *je garde aux ardeurs, aux soins qu'il me fait voir, Tout le ressentiment qu'une âme puisse avoir* », « *je fis pour mes cinq ou six sous un des bons dîners que j'aie faits de mes jours* » sont en effet des applications de la règle générale sur l'emploi du subjonctif marquant la partie synsémantique et secondaire de la phrase[1].

Quant à « la fonction du subjonctif dans la phrase adverbiale », M. de Boer fait ressortir de nouveau la subordination d'idée, mais sans donner toujours à ce terme toute sa légitime portée. Il dit en effet p. 123, en confrontant les deux phrases : « *Travaillez de sorte que vous réussissiez* » et : « *J'ai bien travaillé, de sorte que j'ai réussi* » : « il faut que la force subordonnante soit assez forte ici pour vaincre la « résistance » offerte par la nature objective-réelle, donc indépendante, de la conjonction exprimant la conséquence : aussi n'est-il pas étonnant qu'il n'y a qu'une nuance volontative capable de déterminer ici la subordination d'idée ; la

1. La force vivante du « subjonctif thématique » se manifeste aussi dans les exemples suivants, où, selon la valeur psychologique de la subordonnée, le subjonctif alterne avec l'indicatif : « ... *l'important, c'est que, malgré toutes ses erreurs de méthode et ses écarts d'imagination, l'auteur de la Préface ait eu le sens, le sentiment de la poésie antique... L'important, c'est que le novateur a le respect de la poésie antique* » (Maurice Souriau, *La préface de Cromwell*, § I, p. 4) ; « *L'un des plaisirs des auditions de T.S.F., auquel je n'avais pas encore pensé, ce n'est pas seulement qu'elles puissent s'entendre en pyjama, à domicile, et qu'on puisse les arrêter à volonté : c'est qu'on peut manifester tout haut son opinion* » (Jean Prévost, *Nouv. Rev. franç.*, août 1928, p. 284 sq. cité et analysé par E. Lerch, *Hauptprobl.*, II, 116).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

« négation » et le « doute » ne sont pas assez forts pour cela : on ne pourrait jamais dire p. ex. **Je n'ai pas été paresseux, de sorte que j'aie réussi* ». On s'aperçoit facilement que la vraie nature de la subordination psychologique n'a pas été découverte. Dans la phrase : « *Travaillez de sorte que vous réussissiez* », la conséquence n'est pas du tout réelle, ou, en d'autres termes, il ne s'agit pas d'une conséquence présentée sous forme de constatation, comme c'est le cas dans l'emploi de l'indicatif. Le français a substitué à l'emploi mécanique du subjonctif latin dans les propositions consécutives le principe logique en ne réservant au subjonctif que les cas où la conséquence est simplement envisagée, tandis que la conséquence constatée comme réelle reçoit la marque indicative. Que la « négation » ou le « doute » ne soient pas assez forts pour créer la subordination, ce n'est pas exact non plus. Naturellement, il faut que la « négation » ou le « doute » exprimés dans la principale produisent leur effet subordonnant sur l'idée consécutive, comme p. ex. dans les phrases : « *Vous n'avez pas assez travaillé pour que vous ayez réussi* » ; « *Avez-vous travaillé de sorte que vous ayez réussi ?* ». Mais dans l'exemple construit par M. de Boer (*Je n'ai pas été paresseux, de sorte que j'ai réussi*) nous avons affaire à une conséquence érigée en fait, donc logiquement indépendante, ce qui exclut *a priori* le subjonctif.

Dans sa « conclusion » M. de Boer prétend « que le subjonctif français, et latin, dans la subordonnée, loin de dériver du subjonctif-optatif, est plus près que ce subjonctif-optatif du sens primitif du subjonctif, qui, comme nous l'apprend la linguistique psychologique, n'exprimait originairement que la potentialité. Volonté (dans la principale) et subordination psychologique (dans la subordonnée) sont toutes les deux des sens dérivés de ce sens primitif, et de ces deux frères, fils d'un même père (Potentialité), Volonté ne me semble pas être l'aîné, mais plutôt le cadet ! ». Voilà qui nous semble inacceptable au point de vue historique. Il est évident que la formation du désir a précédé celle d'un jugement potentiel dans le développement de la pensée. Aucune linguistique psychologique ne saurait prouver le contraire, à moins qu'elle ne soit en contradiction avec la psychologie générale. C'est le « subjonctif volontatif » qui, par la « dématérialisation » ou par la « valeur abstractive » (traduction de l'allemand « abstraktive Relevanz », créé par K. Bühler), prend d'autres

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

fonctions, telles que celle de marquer l'objet de la supposition explicite, de la méditation, etc. La racine commune de tous ces sens est la « Gedachtheit » des objets du désir, de la supposition (fiction), de la méditation, de l'évaluation.

C'est à tort que M. de Boer a combattu cette façon de voir dans sa conférence, faite au Congrès de la Société de linguistique romane à Rome. Comme la réunion n'était pas contradictoire, nous voudrions saisir cette occasion de défendre la thèse de Wähmer que nous avons adoptée, nous aussi. Si nous avons, au Congrès, admis la théorie de M. de Boer, c'était pour lui exprimer notre conviction qu'elle est exacte en général. C'est bien un caractère irréductible du subjonctif que sa fonction de « subordination psychologique », pourvu qu'elle soit précisée dans sa nature, bien entendu. Cette force vivante nous a conduit aux causes de l'expression subjonctive après « *comprendre* ». Wähmer l'a reconnue sans doute, quand il écrit p. 76 : « Es spricht hier etwas gegen die paragraphenweise Beschreibung des Konjunktivs, mit der praktisch nichts anzufangen ist, wie z. B. mit dem § 260, wo Plattner unter dem Ausdrücken des Denkens und Sagens einzelne anführt, die « Berührungspunkte mit den Verben des Begehrens oder Affekts » zeigen und daher den Konjunktiv « nach sich haben » können, z. B. « *comprendre* und *concewir*, wenn sie bedeuten leicht begreiflich finden... : *on comprend qu'une aussi triste nouvelle ait jeté l'émoi dans notre ville* ». — *Comprendre* ist *comprendre* ; wie soll man ihm ansehen, welcher Modus von ihm auszugehen hat ? An einem solchen Fall wird die Notwendigkeit psychologischer Sprachbetrachtung augenfällig. Nach dieser wird « *comprendre : comprehendere* durch den Indikativ des Nebensatzes als « in sich aufnehmen » zu *apprendre* gestellt : *j'ai voulu faire comprendre que tous les vices politiques ne sont pas des vices moraux* (Montesquieu, nach Littré). Durch den abhängigen Konjunktiv wird in Verbindung mit dieser Grundbedeutung die Vorstellung eines Willensaffektes erweckt; *comprendre* = « willig in sich aufnehmen » tritt dann zu *expliquer*, *bien vouloir* « gelten lassen ». Cf. *ZRPh*, XLV, p. 144, où nous nous sommes exprimé d'une façon analogue. A cause de la rapidité des opérations analytiques de la pensée il serait faux de croire que l'ordonnance des mots corresponde à la suite chronologique des idées. M. Lerch en a cité un exemple très significatif dans la phrase : *Midi sonne*, où le complément prédicatif » (ou « complément procréé » ?) — il serait

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

absurde d'y voir un « sujet » — occupe la première place. Tobler dit au début de son étude « *Logisch nicht gerechtfertigtes* ne », « man pflege *ie crains qu'il ne vienne* (und ähnliche Konstruktionen bei Verben des Hinderns und Unterlassens) daraus zu erklären, dass die beiden Ausdrucksweisen « fürchten dass » und « wünschen dass nicht », sich kreuzen zu einem « fürchten dass nicht ». Et il continue : « Könnte es aber nicht auch sein, dass umgekehrt die Beschaffenheit des nachfolgenden negativen Satzes die Wahl des regierenden Verbums bestimmte ? Ich will z. B. sagen, der Inhalt meiner Gedanken sei « *qu'il ne soit trop tard* », « dass es nur nicht zu spät sei ! » ; nun bewirkt dieser Inhalt..., dass ich dieses Denken ein Fürchten nenne, was es ja in der Tat ist ». M. Lerch souligne le fait que dans la phrase « *minuit sonne* » les mots correspondant aux représentations particulières sont dans l'ordre inverse de ceux de la phrase : *Je crains qu'il ne soit trop tard* (*Hauptprobleme*, II, p. 139). Puisque tout « sujet psychologique » forme le point de départ d'une énonciation, il est un *a priori* absolu devant le « prédicat psychologique ». Nous n'hésitons pas à prétendre que, dans la « forme secondaire » de propositions constatatives et désidératives, l'idée de la subordonnée, qu'elle soit « thématique » ou affirmée avec énergie dynamique », précède la conception de celle de la principale. « *Man wende nicht ein, der abhängige Satz sei ja noch gar nicht vorhanden und könne nicht die Wahl des Verbums bestimmen, das doch früher laut werde als jener* » (Tobler, *l.c.*). M. Lerch dit dans ses *Hauptprobleme*, II, p. 139 : « Dieser Einwand ist ja in der Tat nicht stichhaltig. Wir wissen seit Wundt (*Völkerpsychologie*, II, 2, 248), dass der Satz nicht durch Verknüpfung von Einzelwörtern (oder einzelnen Satzteilen) zustande kommt, sondern umgekehrt durch Zerlegung (Zergliederung) einer Gesamtvorstellung. Diese Gesamtvorstellung entsteht jedoch erst durch die Verbindung von Einzelvorstellungen, und diese Einzelvorstellungen können sehr wohl in umgekehrter Reihenfolge entstanden sein als sie nachher erscheinen ». L'exemple « *minuit sonne* » prouve la décomposition de l'unité de conception primordiale (*il sonne minuit*). Cf. l'analyse de la phrase : « *La maison est-elle vide, que toutes les portes soient ouvertes ?* » que nous avons donnée p. 306.

Mais même si M. de Boer trouvait ces explications hyperpsychologiques, il a eu tort de m'imputer des choses que je n'ai jamais dites. Dans la phrase : « *Je comprends qu'il l'ait fait* » le subjonctif n'a pas de « force dynamique », c'est évident, puisque la subordonnée

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

contient le « sujet psychologique » ou l'objet d'évaluation qui est conçu d'une façon purement représentative et inénergétique, comme je l'ai tant de fois démontré. Nous sommes donc, tous deux, parfaitement d'accord sur la valeur psychologique du contenu de cette subordonnée. Que la phrase : « *Comprendre* erhält durch den Nebensatz seine besondere Schattierung » (*ZRPh*, XLV, 144) veuille dire toute autre chose, cela résulte du contexte. Il est regrettable que M. de Boer s'acharne sur cette phrase sans prendre en considération ma thèse générale, si souvent répétée. Ainsi il a fondé son article polémique «*Psycho-Dynamies of Pseudo-Dynamies ?* (*Mededelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen*, afdeeling letterkunde, deel 73, serie A, Nr. 3) sur cette phrase qui n'a pas trait à l'idée fondamentale de la nature du subjonctif, mais qui voulait dire que le verbe « *comprendre* » exige une traduction différente, selon le mode de la subordonnée. Nous espérons que M. de Boer ne parlera plus de « pseudodynamis », puisque nous n'avons jamais attribué au SUBJONCTIF INÉNERGÉTIQUE (« AMODAL », « DE SUBORDINATION PSYCHOLOGIQUE ») une force dynamique. Cf. aussi Winkler dans *ZFSpL*, 57, 7/8, 505.

II

Comme les « modes » déterminent en général le rapport d'une idée à la réalité, il nous faut examiner les différentes façons d'être (« Seinsarten »), telles qu'elles peuvent être conçues dans la phrase, qui est l'unité élocutive. La solution de cette question dépend de celle de la nature de la phrase.

La phrase, loin d'être constituée par un certain nombre de mots mis en rapport logique, comme on l'a cru si longtemps, ne doit se définir qu'au point de vue qualitatif : sa nature consiste dans la « conception dynamique » d'une idée [1], produite par la fixation de la « modalité ». Cette dernière peut se définir, à son tour, par la fixation de la façon d'être (modalité = « Setzungsform »). C'est dans cette opération dynamique de la pensée qu'il faut chercher le caractère propre de la phrase d'avoir un sens (relativement) complet. Toute phrase renferme, d'après Meinong, un « objectif » (« Sachverhalt »), qui est l'importance d'objet

1. Cf. Winkler, *Grundlegung der Stilistik*, p. 23 ; *ZFSpL*, LIII, p. 464.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

(« gegenständliche Bedeutung ») de la phrase. Dans cet objectif s'accuse la forme précise de l'être, c'est-à-dire :

L'« objectif » peut être saisi par la pensée de façons différentes, p. ex. : l'objectif (+) **qu'il pleut* (*pleuve*) ou (—) **qu'il ne pleut* (*pleuve*) *pas* peut être saisi avec une énergie dynamique, c'est-à-dire être fixé par rapport à la réalité (« setzend erfasst », « gesetzt ») : I. 1. « *Il pleut* ». « *Il ne pleut pas* ». « *Je vois qu'il pleut* ». « *Je crois qu'il pleuvra* (*qu'il ne pleuvra pas*) ». — Constatation, affirmation, jugement (Urteilung). 2. *Oh, qu'il pleuve !* — Volition (Begehrung).

II. L'objectif peut être conçu sans énergie dynamique, d'une façon purement représentative ou spécialement contemplative (« vorstellungsmässig, annahmend erfasst », « bloss gedacht ») : « *Qu'il pleuve !* ». « Dass es regnet ! ». — Reprise contemplative (envisagement) d'un fait. « *Je ne crois pas qu'il pleuve* ».

D'après la manière de concevoir l'objectif on distingue les catégories suivantes de phrases :

I. La proposition affirmative (« Urteilungssatz »), où celui qui parle « pose » (avance, constate) un fait d'une façon plus ou moins catégorique : « *Il pleut* ». — « *Nuit* ». — « *Jeanne d'Arc fut brûlée vive* ». — « *L'alcool tue* ». — « *Vous vous serez trompé* ». — « *Il a dû* (*pu*) *s'égarer* ». — « *Voilà que nous y serions* ». Dans toutes ces phrases il s'agit de la constatation d'un fait (« Urteilung eines Seins ») qui s'effectue par la forme « pénétrative » (décisive) de la pensée (« entscheidende, penetrative Setzungsform »).

II. La proposition volontative (« Begehrungssatz »), où le sujet parlant « pose » un « objectif » comme but de sa volonté : « *A boire !* ». — « *La charité !* ». — « *Périsse le traître !* ». — « *Qu'on m'attende !* ». — « *Passez-moi le sel, s.v.p.* », etc.

« *On ne badine pas avec l'amour* ». — « *On n'oublie pas son porte-monnaie* ». — « *Tu ne tueras point* ».

Dans toutes ces phrases il s'agit d'un fait voulu (« Seinsollen »).

III. La proposition interrogative (« Fragesatz »), où dans l'objectif thématique est impliqué le désir que ce qu'il contient d'incertain soit décidé.

a) « *Est-ce que c'est vrai ?* ». « *Fera-t-il beau ?* ».

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

L'objectif thématique est conçu à l'état d'« extra-être » (« Aussersein »), c'est-à-dire à l'état neutre au point de vue modal. L'énergie dynamique frappe le désir d'une décision (qui est exprimé par la montée de la voix et par l'inversion). La proposition interrogative offre quelque affinité avec la proposition volontative, sauf que le désir ne porte pas sur une chose dont on a pris conscience, mais sur une pure notion.

Ce mode d'interrogation demande la « fixation de la modalité » (« Modalitätsfragen ») [1].

b) « *Qui a frappé ?* ». — « *Que vous faut-il ?* ». — « *Et les femmes ?* ».

Ces questions se basent déjà sur un fait supposé réel, mais qui requiert par un côté quelconque une détermination. Ce sont donc des « questions avec facteur inconnu » (« Satzgliedfragen »).

IV. La proposition suppositive, où l'on avance une chose qu'on sait non-réelle. Il s'agit d'une suggestion de pensée (« Denkbegehrung ») : le sujet parlant invite son interlocuteur à imaginer un fait (en dehors de la réalité) : « *α soit égal à β* ». — « *Vienne une grêle, et tout est perdu.* » — « *On veut l'avoir, toc, toc au plafond* ». Ces « suppositions », dont Meinong a fait une catégorie indépendante entre les « représentations » et « les jugements », peuvent être considérées aussi comme jugements imaginatifs (« Phantasieurteile »), parce qu'elles revêtent souvent la forme de la constatation, ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit aussi d'une « existence », quoique fictive.

Ces différentes catégories de phrases sont distinguées, entre autres, par le mode, élément linguistique qui sert à déterminer la « façon d'être » (« Seinsart ») d'une action ou d'un fait.

Avant d'exposer la fonction et la valeur des modes principaux, il

1. Le terme « question décisive » (« Entscheidungsfrage ») nous semble trop peu nuancé, puisque toute question proprement dite demande une décision quelconque. Ce qui importe, c'est l'objet dont on s'enquiert, le « quaesitum ». M. Ettmayer relève dans son « *Analytische Syntax der französischen Sprache* », p. 40, le fait qu'aucun syntaxiste ne s'est encore posé la question de savoir si le type de phrase : « *Et les femmes ?* » appartient à la catégorie des « Satzteilfragen » ou à celle des « Satzfragen ». Comme nous l'avons déjà exposé dans l'*Archivum Romanicum*, XV, I, p. 10, il s'agit d'interrogatives à une inconnue (« Satzgliedfragen »), qui est dans notre cas le prédicat.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

est essentiel de noter ceci : En premier lieu, il faut faire la distinction 1° entre la « forme simple » ou « primaire » et 2° la « forme périphrastique » ou « secondaire » de la phrase, p. ex. :

1) *Qu'il vienne !*	2) *Je veux (désire, exige, permets,* etc.) *qu'il vienne.*
Il a raison.	*Je crois (il est sûr, on ne peut pas douter,* etc.) *qu'il a raison.*
Qu'il soit parti !	*Je m'étonnne (serait-il possible, je n'en reviens pas,*
(Lui, être parti !)	*comment cela se fait-il) qu'il soit parti.*
(Ainsi, il est donc parti).	

En second lieu, il ne faut pas oublier que la prétendue « subordonnée » n'est pas, au fond, une proposition proprement dite, mais représente seulement une partie de la phrase totale, un membre résolu en forme de phrase. De là les termes « phrase sujet », « phrase complétive », etc. L'élément le plus important pour la « mise modale » est toujours la manière de concevoir (« Erfassungsart ») et avec elle la valeur psychodynamique de l'« objectif » exprimé dans la « subordonnée » dont le rapport psychologique au verbe central s'accuse dans le mode.

LE SUBJONCTIF DANS LA « PRINCIPALE »
(Subjonctif d'un contenu saisi dynamiquement : subjonctif du prédicat psychologique, subjonctif modal)

I. Subjonctif de l'objet de désir
(« Konjunktiv des Begehrungsgegenstandes »).

A. — Désir réel. 1. Volonté propre :

a) Qu'on attende mes ordres ! — Hors d'ici et que je ne vous revoie plus !

Forme vivante (mobile, constructive).

b) Vive (la république) ! — Dieu vous bénisse ! — Le ciel vous entende ! Ainsi soit-il ! N'en déplaise à... ! — Plaise (plût) à Dieu (au ciel) ! — Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ! — Loué (béni) soit Dieu ! — Dieu soit loué (béni) ! — Fasse

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

le ciel que.. ! — Dieu vous garde ! — Grand bien lui fasse ! — Le diable soit de..! — Soit dit en passant ! — Sauve qui peut ! — Comprenne qui pourra ! — Parte qui voudra ! — N'aille au bois qui a peur des feuilles ! — Qui m'aime me suive ! — Tant soit peu.. ! — Qu'à cela ne tienne !

Forme archaïque (« figée, locutionnelle»).

2. Volonté d'autrui :

a) Qui vive ? (= *qui veux-tu qui vive ?*).

k) Que je fasse une si pauvre chère ? Que j'attende ? (= *Tu veux que..?*).

« Subjonctif polémique » [1].

B. — Désir fictif.

1. *a) Périsse Luther et que Dieu vive !*

b) Advienne que pourra ! — Eh bien, soit ! — Coûte que coûte, vaille que vaille ! — Passe encore.

« Subjonctif concessif » [2].

2. *Que je t'y voie encore, vaurien, vers le fossé !* « Ich soll dich ...sehen ! ».

Désir ironique qui suggère en même temps la menace.

II. Subjonctif de la supposition.

Soit A B le côté, β et γ les angles donnés... — Vienne un orage, et la terre est un lac. — N'eût été... — Lui restât-il un soupçon,

1. Ce terme est employé par M. Sommer, dans sa « *Vergleichende Syntax der Schulsprachen* ». Comme nous l'avons déjà indiqué, il doit son origine plutôt à l'ambiance psychologique qu'à la valeur propre du subjonctif. Toujours est-il qu'il y a là un croisement d'une reprise d'un objet d'évaluation et de l'évaluation elle-même. La question est donc de savoir si cette évaluation, dans notre cas une position polémique, est faite par la « teinte subjective, modale » ou simplement par la question chargée d'indignation. Une solution décisive de ce problème nous semble impossible. Nous penchons pourtant vers la seconde hypothèse.

2. Ce terme caractérise aussi l'ambiance psychologique plutôt que la signification fondamentale qui est, d'après M. de Boer, la notion optative, tandis que la nuance optative ou, plus exactement, l'emploi spécial du sens optatif est déterminée par le contexte et la situation. L'expression de la volonté peut revêtir toutes sortes de nuances, depuis la résignation jusqu'à la provocation hardie et au cynisme le plus rebutant.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

un seul, elle était perdue! (C. de Boer, *Essais de syntaxe franç. mod.*, p. 87) [1].

III. Subjonctif de l'objet de la méditation (subjonctif du sujet psychologique : subjonctif amodal).

Que tout tienne là ! [2].

Le subjonctif caractérise l'« objectif » présenté à la méditation. Il n'est pas de nature dynamique, au fond. Car le prédicat psychologique qui donne à la tournure le caractère d'une phrase indépendante se trouve exprimé par l'intonation. Voilà le type de la phrase méditative. Dans la « forme secondaire » le composant musical est remplacé par un verbe affectif nuancé conformément à l'intention du sujet parlant, p. ex. *C'est bien étrange* (*comment se fait-il*) *que tout tienne là*. Ici surgit la question de savoir si des phrases de ce type peuvent, au point de vue matériel, être rangées parmi les « jugements », puisqu'elles n'ont pas le caractère décisif ; en effet, à y regarder de plus près, ce sont des « sujets psychologiques », « thèmes » mis sous la forme indépendante de la proposition affirmative. Ces phrases contemplatives peuvent aussi prendre la forme interrogative, meilleur moyen d'expression dans ces cas où le sujet parlant se borne à la contemplation admirative d'un fait. Ex. *Voyage infortuné ! Rivage malheureux ! Fallait-il approcher de tes bords dangereux ?* (Racine, *Phèdre*, I, 3, 115/16. Schiller traduit : Dass wir an diesem Unglücksufer mussten landen !). *Pourquoi, trop jeune encore, ne pûtes-vous alors Entrer dans le vaisseau qui le mit sur nos bords ?* (*ib.*, II, 5, 67/68). Parfois un « *il faut* » exprime la nécessité fatale et prête à la phrase un caractère contemplatif : « *Il ne l'avait vue, lui non plus. Et il faut qu'il vienne porter une lettre à la gare juste à temps pour la remarquer* » (Bourget, *Les deux sœurs*).

1. Quelques-unes de ces « suppositions explicites » se rapprochent des « propositions volontatives » en tant que le désir portant sur la représentation d'un objectif irréel est nettement exprimé. Dans d'autres, le caractère constatatif l'emporte malgré la supposition (voir p. 316).

2. A côté de ces phrases exclamatives à matière réflexe il y a naturellement aussi celles à matière primaire. En voici quelques types particuliers :

« *Il pleut, et moi qui ai oublié le parapluie* .» D'autres exemples analogues ont été classés et analysés par M. Ebeling dans le *Krit. Jahresber.*, V, p. 177 sq. ; cf. Lerch, *Französische Sprache und Wesensart*, p. 128. — « *Il m'a trompé, et dire qu'il est mon ami !* » Ces deux formes, la relative affective et la périphrase avec « *dire*

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

IV. Subjonctif de la « potentialité » ou de l'« incertitude ».

1. *Je ne sache pas*. Expression que M. de Boer considère à bon droit comme une simple locution.

2. *On eût dit* + complément explicatif.

Telles sont les quatre catégories du subjonctif dans la principale qui se présentent au chercheur prenant pour base les groupes principaux des phénomènes psychiques. Quoique le subjonctif s'attachant au « prédicat psychologique » ait l'air d'être plus déterminé, les opinions sur sa valeur sont pourtant partagées. Kalepky a soutenu avec énergie que le subjonctif dans « *qu'il vienne* » a toujours la même valeur, qu'il se trouve isolé ou dans une phrase introduite par « *je veux* », « *je doute* » ou n'importe quel verbe principal subordonnant. « *Qu'il vienne !* » n'est, d'après lui, qu'une contraction artistique de la langue pour « *je veux* (*je désire, je permets* », etc., selon l'intention du sujet parlant) *qu'il vienne* », sauf que l'expression de la volonté serait indiquée par l'intonation et la situation, tandis que le subjonctif ne ferait que déterminer l'idée de « *venir* » *que* » + *indicatif* s'emploient surtout quand on veut souligner le contraste entre supposition et réalité dans un événement inattendu.

Cf. aussi « *Il ira loin le petit ! Quand je pense que nous avons voulu en faire un forgeron* » (= *et nous qui...*). (Georges Nouvel, *Pierre et Jacques*).

Dans la principale, c'est aussi l'infinitif qui sert de mode pour la conception purement représentative, en raison de son caractère de vague et d'esquisse : « *Se trouver à vingt pas du peuplier, et voir de si près la mort ! Non, je n'en suis plus* » (Richardot). « *Vois-tu l'heureuse vie pour moi ? Ma fille, là tout près ; entendre son pas, son rire, racheter tant de mauvais jours passés loin d'elle* » (Daudet, *Rose et Ninette*) ; cf. en latin *Tene, cum ab iis, qui se iudicum numero haberi volunt, evaseris, ad eos venire, qui vere iudices appellentur, Minoem, Radamanthum, Aeacum, Triptolemum convenireque eos, qui iuste et cum fide vixerint !* Cic. *Tusc.*, I, 41, § 97. — Souvent se mêle à la conception contemplative un sentiment certain qui est exprimé par le composant musical, p. ex. « *L'alcool rendre des services ?* ». — « *Miraculeux, murmura-t-il, faire de pareils chefs-d'œuvre dans cette tanière* » (Souvestre, *Le sculpteur de la Forêt-Noire*). — « *Cache-moi céans... Moi, vous cacher !* » (V. Hugo, *Hernani*, I, 1), cf. latin : *Mene incepto desistere victam ?* (Paroles de Junon indignée, Virgile, *En.*, 1, 37).

Dans certains cas l'infinitif peut prendre aussi une mise en valeur décisive, p. ex. *Avoir soif toujours, et ne jamais boire, voilà comment j'ai vécu depuis dix ans* (Balzac, *Le Père Goriot*). De même dans la combinaison avec *autant* et comme « infinitif historique » :

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

au point de vue personnel et temporel. Thèse très subtile et peut-être même juste, quoiqu'elle soit, au fond, la conséquence d'une conception trop étroite de la « phrase », qu'il définit comme « kleinstes Mitteilungsganzes ». Pour lui, il n'y a par conséquent qu'une seule catégorie de phrases : la proposition affirmative. Aussi l'interrogative « *Vient-il ?* » se trouve-t-elle être une expression contractée pour : « *Je demande* (*veux savoir*) *s'il vient* ». Il est évident que cette manière de voir ne peut résister à l'examen. D'une façon analogue on pourrait prétendre que la forme directe et primaire de la phrase « *Il vient* » est une compression artistement économique pour la forme périphrastique « *Je juge* (*constate, avance*) *qu'il vient* », hypothèse qui ne vaut pas la peine d'être réfutée. Pour la classification des phrases nous tenons absolument à la distinction des catégories fondamentales des phénomènes psychiques (jugement, volition, supposition). Ce serait effacer, sinon détruire complètement leur valeur particulière, que de vouloir ramener toutes les phrases à une seule catégorie [1]. Le fait que toute phrase, en tant qu'élément de langue pris en soi-même, est une manifestation communicative ne permet pas la réduction de phénomènes dont l'essence trop différente l'emporte sur cette marque pour ainsi dire axiomatique, puisque leurs formes linguistiques sont différenciées d'après leur caractère distinctif.

Quant à la valeur du subjonctif dans la principale, il est bien difficile de la préciser, parce qu'il n'est guère possible de délimiter strictement les fonctions de chaque élément concourant au sens total de l'énonciation. Qui saurait prouver nettement que, dans une phrase comme : « *Qu'il vienne !* », le subjonctif ne désigne que la conception purement représentative de l'« objectif », tandis que la modalité dynamique, en l'espèce la « mise volontative » (desiderative Setzung) serait à attribuer à l'intonation et à la situation ? Il est bien vrai qu'un « *qu'il vienne* » abstrait, en dehors d'une situation donnée et isolé de tout contexte, n'a pas de sens précis. Ce n'est que le mode d'expression tonique et l'ambiance psychologique qui spécialisent la modalisation et suggèrent par là la signification. Selon le

1. Nous n'hésitons même pas à aller plus loin en soutenant qu'une phrase comme : « *Je veux que tu viennes* » est une proposition volontative, quoiqu'elle ait la forme de constatation. Car le sujet parlant ne pense pas à constater la réalité de son désir, mais fixe son attention uniquement sur l'objet du désir.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

cas concret qui se réalise par les facteurs que nous venons de signaler, cette phrase peut avoir au moins cinq significations différentes : 1. «*Qu'il vienne !* » (= *Je désire, je veux, je permets qu'il vienne*) ; 2. « *Qu'il vienne ?* » (« *il viendrait ? Lui,venir* » au sens polémique) ; 3. « *Qu'il vienne !* » (« *eh bien, soit ! N'importe, qu'est-ce que cela fait ?* » au sens concessif) ; 4. *Qu'il vienne et tout va bien* » (au sens conditionnel) ; 5. « *Qu'il vienne !* » (= « *ainsi, il vient donc !* » au sens méditatif). Le fait que le subjonctif constitue dans la principale un élément inhérent du prédicat psychologique et à modalité actuelle, active et vivante, a porté quelques syntaxistes à attribuer au subjonctif toute la valeur modale au lieu de le désassocier et de fixer exactement sa valeur fonctionnelle. Quoique cela nous paraisse fort difficile, il faut pourtant se rendre compte que les termes « subjonctif volontatif », « subjonctif polémique », « subjonctif méditatif » ou « contemplatif » ne sont pas exacts au point de vue scientifique, et insister sur la relative grossièreté de cette conception qui n'atteint point la finesse mentale s'exprimant dans le système linguistique à l'aide du genre psychique des syntagmes subjonctifs. Kalepky et M. de Boer ont entrepris de chercher la solution de ce problème compliqué. Y ont-ils réussi définitivement ? Nous n'osons le décider.

Le subjonctif dans les propositions subordonnées introduites par *que*.

Quand nous essayons de débarrasser de sa gangue le noyau commun aux résultats obtenus par Ricken, Wähmer, Kalepky, Lerch, de Boer et nous-même, nous parvenons à la formule suivante : Le subjonctif est le signe de l'« objectif » conçu d'une façon représentative. Mais cette thèse, comme celle de M. de Boer (sur la subordination), nous semble au premier coup d'œil trop générale et de ce fait trop vague. La grande question est de savoir quelle est la nature de ces objectifs marqués par le subjonctif. En essayant de résoudre ce problème, nous démontrerons que l'expression « subjonctif du sujet psychologique » n'embrasse pas tous les cas où l'hypothèse d'un « subjonctif volontatif » est également exclue.

On considère en général comme « sujet psychologique » tout

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

membre de phrase dont la matière peut être supposée connue, p. ex. : « *C'est joli, le patinage* » [1] ; — « *La terre de France, elle est ici tout près* » ; — « *L'appeler, faire du bruit, je n'osais* » ; — « *T'aimer davantage ?... Je ne l'aurais pu* » ; — « *Puisqu'il pleut, je ne sortirai pas* » ; — « *Si tu as réussi, c'est ton mérite* ». — Il y a même des phrases « thématiques », c'est-à-dire des phrases dont le contenu se borne à la reprise d'un fait, p. ex. : « *Vous chantiez ! j'en suis fort aise* ».

Quant à la délimitation du domaine du « subjonctif du sujet psychologique », elle a été faite par M. Lerch (voir p. 296) et par M. Humpf (*NSp,* XXXV, 501-504) qui distingue les catégories suivantes : 1) « Der Sachverhalt des abhängigen Satzes wird nachdrücklich bestätigt oder sonstwie affektisch bewertet » ; 2) « Der Sachverhalt des abh. Satzes wird auf sein Verhältnis zur Wirklichkeit hin beurteilt : *a*) als möglich oder zweifelhaft (*il semble, il est possible, il arrive, il n'est pas sûr, est-il vrai, je doute* u. ä.) ; *b*) als unmöglich oder unwahrscheinlich (*il est impossible, invraisemblable*) ; *c*) als nur teilweise zutreffend (*il s'en faut de beaucoup, il est rare*) ; *d*) der Sachverhalt wird verneint (*ce n'est pas que, je nie*) ». Que cette classification, si pratique qu'elle paraisse au premier coup d'œil, soit d'une part trop étroite, de l'autre trop large, nous le démontrerons tout à l'heure.

Analysons les cas « inclassables », c'est-à-dire ceux qui n'ont ni le « subjonctif volontatif » ni le « subjonctif du sujet psychologique ». Exemples :

La société est mal organisée, il faut la changer ; pour la changer, il suffit que le gouvernement le veuille.

Chugnard risquait qu'on lui enlevât Flamboche (Richepin).

Il ne manquait plus qu'une chose, c'est que le père Hafner se découvrît aussi des scrupules religieux qui l'empêchassent de saluer le roi (Bourget, *Cosmopolis*, 345).

Le seul expédient possible était que l'un des quatre faux laquais se dépouillât (A. Hermant, *Le joyeux garçon*, 371).

Dans tous ces cas il ne s'agit pas d' « objectifs » « thématiques ». Au contraire, la forte accentuation psychologique qui porte sur la

1. On sait que les écrivains impressionnistes font un large usage de cette construction rompue, même quand elle n'est pas justifiée au point de vue logique, p. ex. : *On le connaissait à dix lieux aux environs, le père Toine* (Maupassant) (cf. Lerch, *Französische Sprache und Wesensart*, p. 122).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

valeur sémantique des verbes périphériques prouve que nous avons affaire à des idées primaires, non reprises. Pourtant nous y rencontrons le subjonctif, et dans son emploi le plus général et abstrait de mode purement représentatif, donc neutre, amodal et opposé contradictoirement à l'indicatif ; car le subjonctif n'exprime ici, en effet, que le manque de « modalisation », donc la « subordination psychologique », si l'on entend par là la dépendance produite par la « prise en pensée » ou l'extra-être de l' « objectif», bien entendu ! En employant le terme « modalisation », nous ne comprenons pas par là l'opération mécanique de la mise modale (« Modusgebung »), mais la fixation de la façon d'être au point de vue de la réalité dont on fait abstraction dans les cas qui viennent d'être mentionnés ; car on ne veut point affirmer « *que le gouvernement le veut* » ; « *qu'on enlèverait Flamboche* » ; « *que le père Hafner se découvrit* », etc. Mais on ne veut pas non plus affirmer le contraire. Voilà l'état pur de l'« extra-être » [1].

Examinons maintenant si l'objectif du « sujet psychologique» contenant un fait réel est conçu de la même façon. Soit la phrase : « *Je comprends que vous soyez aigri* ». Si nous donnons à la « subordonnée » la forme indépendante sans nous rendre compte de la valeur psychologique du fait d'être aigri, on s'aperçoit tout de suite que cette forme de constatation primaire (« *vous êtes aigri* ») s'écarte du contenu réel de la « subordonnée » : le sujet parlant ne veut pas affirmer que son interlocuteur est aigri, comme ce serait le cas dans la phrase : « *Je vois* (*crois, constate*, etc.) *que vous êtes aigri* », mais il veut plutôt trouver tout naturel le fait déjà connu de lui. Comment expliquer que, dans « *Je crois que vous êtes aigri* », le contenu de la « subordonnée, sous la forme indépendante, reste intact au point de vue de sa valeur logique, tandis que, dans « *Je comprends que vous soyez aigri* », ce changement de la subordonnée, qui renferme pourtant les mêmes éléments séman-

1. Ces analyses prouvent qu'il y a aussi dépendance psychologique sans que l'idée marquée par le subjonctif soit de nature thématique. Si M. Lerch considère pourtant de telles subordonnées comme « sujets psychologiques », il faudrait les qualifier de « sujets énoncés » (« effizierte Subjekte »). Cf. en latin : *Apud Helvetios longe nobilissimus fuit et ditissimus Orgetorix*, où « *longe nobilissimus et ditissimus* » n'est pas une partie proprement thématique, mais un « sujet psychologique » produit par l'effet de l'échelonnement dynamique.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

tiques, bouleverse le sens de la phrase entière ? La cause en est sans doute dans la différence de valeur psychologique qui résulte de la différence de conception (« Erfassung ») des deux « objectifs ». La phrase : « *Je crois que...* » contient dans la subordonnée un plus, non un plus matériel, mais un plus d'activité de pensée, un plus « psychodynamique » conditionné par l'acte de l'affirmation. Le contenu de la subordonnée étant « avancé » forme le « prédicat psychologique » qui doit recevoir l'accent de force. Dans « *que vous soyez aigri* » on a affaire à une matière « réflexe », simplement reprise et portant un accent secondaire, parce qu'elle est « thématisée » et, par conséquent, subordonnée psychologiquement à l'évaluation effectuée par le verbe central représentant le « prédicat psychologique ». Si l'on voulait mettre le contenu de la forme périphrastique sous forme primaire, il faudrait joindre à l'intonation un élément émotif pour faire sentir la compassion : « *Vous êtes aigri !* ». Le « prédicat psychologique » (exprimant le « novum psychologicum ») est dans le composant musical (cf. p. 331). Comme l'élément de la réalité, dans la reprise du fait, est seulement « englobé » (en admettant qu'il le soit), donc non vivant, ces cas du « subjonctif thématique » où la subordonnée contient un fait réel, ne diffèrent point, quant au mécanisme de la conception, de ceux où l' « objectif » manque de toute réalité. Dans les phrases : « *Je me réjouis (je regrette, je m'étonne) qu'il soit venu* » et « *Je doute (je ne crois pas, je nie, il n'est pas vrai, il est impossible, croyez-vous) qu'il soit venu* » le mode n'a pas de signification proprement dite, il marque la conception représentative (« vorstellungsmässige Erfassung ») et le manque de valeur psychologique de l'« objectif ». La nature d'un tel « objectif » consiste à être saisi positivement ou négativement, mais imaginable sans réalité déterminée (« ohne Seinsschranken ergreifbar »).

Dans certains cas le subjonctif arrive à exprimer l'irréalité subjective d'un fait. Ex. : « *Charlotte ne soupçonnait même pas qu'elle eût été la cause indirecte de l'accident* » (A. E. Sorel, *Une aile brisée*, 233) ; — « *Ambrosio était bien éloigné de penser que ses écus fussent de l'argent restitué* » (Le Sage, *Le diable boiteux*) ; — « *J'ignorais qu'il y eût un berger dans l'île* » (Daudet, *L'agonie de la Sémillante*) ; — « *Mon latin, mes antiquités, mon histoire, tout fut pour longtemps oublié. Je ne me souvenais pas même qu'il y eût eu des Romains au*

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

monde » (Rousseau) ; — « *Il ne pouvait croire encore que celui-ci n'eût point exagéré* » (Souvestre, *Le Sculpteur de la Forêt-Noire*). Dans tous ces exemples les auteurs auraient pu mettre aussi l'indicatif, qui d'un coup romprait l'étroite liaison psychologique entre « principale » et « subordonnée », comme c'est le cas dans les exemples suivants : « *Elle ne soupçonnait pas que cet homme silencieux et modeste, effacé dans le monde, avait une délicatesse presque morbide d'impressions* » (Bourget, *Les deux sœurs*) ; — « *Félix ne se doute pas, naturellement, de mes intentions. Il ne suppose pas que je vais lui donner une belle-mère* » (Theuriet, *Le Refuge*, 144) ; — « *Le chef ne nous avait pas caché qu'il redoutait beaucoup les parages* (= *lieux*) *où il nous envoyait* » (Bourget, *Les deux sœurs*) ; — « *On ne s'avisera jamais qu'il sort de la Belle-Jardinière* » (interprété par Ernst Otto dans sa *Methodik und Didaktik des neusprachlichen Unterrichts*, p. 160 : « er kommt aus der Belle-Jardinière, der Gedanke würde einem nicht einfallen ») ; — « *Croirais-tu... que j'ai été forcé d'emprunter de l'argent* ? » (Murger, *Scènes de la vie de Bohême*) (= *que tu le croies ou non, mais j'ai été...*). On sent bien la rupture dans l'enchaînement des deux parties de la phrase qui est occasionnée par l' « indicatif du prédicat psychologique » (Lerch, *Hauptprobleme*, II, 111). Il y a là une contraction grammaticale d'idées indépendantes doubles [1]. Parfois, les auteurs emploient cette fusion brachylogique (constatation propre + évaluation imputée d'un fait nouveau) pour obtenir un certain effet de style, ex. : « *Quand sa femme le vit venir ainsi, vous pouvez croire qu'elle ne lui fit pas bon accueil* » (Gaston Paris, *Merlin Merlot*). De même « *vous vous imaginez, vous jugez, vous pensez, vous comprenez bien que* + indicatif ».

Si nous avons démontré que le « subjonctif thématique » est un cas spécial du « subjonctif amodal », il y a pourtant des cas où l'on ne peut enlever au subjonctif sa valeur modale. Ainsi, la conception monistique de Kalepky, qui voit dans tout subjonctif la forme contradictoire de l'indicatif, est insoutenable pour une phrase comme : « *Il dit qu'on serve le dîner* », où le subjonctif exprime nettement la notion volontative. On ne peut donc guère prétendre que « *dire* » a la signification d' « *ordonner* ». « *Dire* » reste « *dire* », ce qui est prouvé par les exemples que voici : « *Je leur*

1. Pourtant les deux « objectifs » (principale et « subordonnée ») ne sont pas réunis sous un seul accent de force, n'étant pas en rapport de dépendance interne.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

dis qu'ils sont jolis et de grossir » (Guérin), où « *dire* » ne peut avoir qu'un seul sens ; « *Il dit que vous alliez vite avec lui vous préparer à la cérémonie* » (Molière, *Le Bourgeois Gentilhomme*, IV, 6).

Par contre, il est plus difficile de décider si dans la forme secondaire de la proposition volontative la conception de l'objectif (« *qu'il vienne* ») se borne à la simple représentation et reste pour ainsi dire « isolée », tandis que l'expression du désir serait faite seulement par « *je veux* », ou s'il y a dans le subjonctif un reflet de volonté, comme M. Gamillscheg le suppose. Kalepky semble pencher vers la première hypothèse, probablement aussi M. de Boer qui parle de « subordination d'idée » ; M. Lerch, par contre, attribue à ce subjonctif un sens modal, puisqu'il le fait résulter de celui de la principale (« *Qu'il vienne !* »), ce qui nous semble, au point de vue historique, une pure théorie. Quand le verbe central est négatif (« *Je ne veux pas qu'il vienne* ») la thèse de M. Lerch n'est plus soutenable, à moins qu'on ne veuille prêter, par un procédé artificiel, au subjonctif un sens volontatif indirect et polémique, comme M. Lerch le ferait infailliblement en faveur de son idée du subjonctif, dont il établit l'expression de la volonté ou du désir comme signification fondamentale et originelle. Nous nous demandons sérieusement si cette méthode arbitraire qui attribue au subjonctif, selon la « qualité » du verbe central, deux emplois différents, ne rend pas toute la thèse de M. Lerch très invraisemblable. La différence entre les phrases : « *Je veux qu'il vienne* » et « *je ne veux pas qu'il vienne* » consiste, abstraction faite de la négation, dans l'accentuation psychologique des subordonnées. Dans le premier cas, l'« objectif » « *qu'il vienne* » porte un accent plus fort, parce qu'il apporte un détail nouveau, faisant partie du « prédicat psychologique » de la phrase totale. Dans la forme linguistique secondaire de la manifestation de volonté se fait une décomposition du prédicat logique : le composant modal est anticipé par le verbe central nuancé d'après l'intention du sujet parlant, le composant sémantique, par contre, est exprimé dans la « subordonnée ». Que ce dernier soit au subjonctif, cela s'explique aisément : la « subordonnée », manquant en soi de la « fixation modale », n'a qu'une valeur représentative. L'idée de « *venir* » est seulement exprimée (« Nennwert »), mais pas située (fixée), malgré sa détermination personnelle et temporelle. Dans

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

le second cas, l' « objectif » « *qu'il vienne* » est en général moins accentué, parce qu'une énonciation négative est fondée sur une donnée psychologique, que ce soit sujet discuté ou imputé, bref sujet d'appréciation [1].

CONCLUSION

Nous avons entrepris de démontrer la nature des « objectifs » indicatifs et subjonctifs. Pour arriver au but, nous étions obligé de nous engager sur une nouvelle voie qui nous a révélé le facteur le plus important de la « mise modale » : la manière de saisir les « objectifs » à forme de « subordonnées » (die Erfassungsart der satzförmigen « Objective »).

Il y en a deux catégories bien distinctes :

I. L'« objectif » est conçu dynamiquement (« setzend erfasst »), c'est-à-dire avec fixation de son rapport à la réalité. Cette fixation de « la façon d'être » (« Seinsart »), c'est la modalité. Comme elle s'attache au « prédicat psychologique », on peut l'appeler « active », « vivante ». Telle elle se manifeste dans les « jugements », « volitions », suppositions explicites », « questions ».

1. *Il a raison. — Je trouve (je crois, il est évident...) qu'il a raison.*

2. *Qu'on attende mes ordres ! — Dites-lui qu'on attende..*

3. *Soit α égal à β. — Supposez (imaginez, mettez, posez le cas) que vous soyez médecin.*

4. *Est-il venu ? — Qui est venu ? — Dites-moi s'il est venu. — Dites-moi qui est venu.*

II. L'« objectif » n'est pas « situé » à dessein, et manque donc de « modalité explicite », il est seulement envisagé.

1. Que nous ayons affaire à la simple subordination d'idée produite par la préposition du composant modal, c'est ce que prouvent les exemples suivants : « *Je tâchais qu'il y eût toujours une personne tierce avec nous* » (Gautier, *Mlle de Maupin*, 344) ; — « *Il avait hâte que le paysan fût mort* » (Eug. Müller, *Le facteur rural*) ; — « *Le peintre avait obtenu que Vieille-Suisse posât pour lui* » (cité par Soltmann). Ne serait-ce pas un hyperpsychologisme que de vouloir construire un « subjonctif volontatif » au lieu d'y voir la conception directe de l'élément sémantique de l'« objectif » demandé ? Cf. aussi *ZRPh*, XLV, 154-155.

Naturellement il peut y avoir des situations où le verbe périphérique reçoit un accent plus fort, mais celui-ci n'atteint toujours que l'élément sémantique. Ex. : « *Je ne veux seulement pas qu'il vienne.* »

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

1. L' « objectif » représente un « sujet psychologique », un « thème repris », donc ayant des contours arrêtés, de sorte qu'il y a comme une coupure entre la partie « thématique » ou « basée » et le « prédicat psychologique ».

Ex. : *Qu'il ait raison, c'est absolument sûr ; — Je n'en reviens pas, qu'il ait eu cette audace ; — Le patron ne comprend pas ça, lui, qu'il suffise d'être joli garçon pour plaire aux femmes* (Meilhac et Halévy, *Carmen*, II, 4) ; — *Il cachait à sa mère qu'il l'aimât* (= son amour), où la réalité se trouve « englobée » ; — *Et ce n'est pas un fait dans le monde ignoré Que Clitandre ait pour moi hautement soupiré* (Molière, *Femmes Savantes*, I, 1). — Mais, sans qu'il y ait de renvoi démonstratif à l'« objectif thématique », on peut aussi considérer les subordonnées dépendant des verbes affectifs en général comme « sujets psychologiques ». Des cas comme « *Je regrette que ce sera inutile* », « *Je fus étonné que deux jours après, il me montra toute l'affaire exécutée* » (Molière, *Éc. des f.*, Préf.) sont des phrases à deux « prédicats psychologiques » malgré leur forme grammaticale : « *Il me montra... que j'en étais étonné* » ; « *Ce sera inutile, je le regrette* ».

Le « sujet psychologique » est le plus nettement caractérisé par l'encadrement que constitue « le fait » : « *Le fait qu'il soit arrivé me réjouit beaucoup* ». Le fait de l'arrivée n'est pas constaté spontanément, et par conséquent, pas analytiquement, comme c'est le cas dans la « forme fluide » de l'affirmation, mais ne représente, repris à l'état « solidifié », que l'objet d'une évaluation faite par le verbe central. Le sujet parlant saisit le « sujet psychologique » (le « thème », « Beurteilungsgegenstand ») d'une manière synthétique. C'est donc une « matière réflexe » qui s'accuse dans la reprise de « l'objectif » de constatation primaire. La phase de la « présentation » du « thème » repris avec son caractère de « réalité englobée » est nettement distincte de celle de l'évaluation. Ces deux phases de la pensée qu'on distingue dans une phrase à deux membres sont caractérisées par Otto Tumlirz dans son livre *Das Wesen der Frage* (Beiträge zu ihrer Psychologie, Gegenstandstheorie und Pädagogik, p. 16, Ed. Haase, 1919) de la façon suivante : « Man ergreift die Gegenstände an ihrem Sosein, also an ihren Eigenschaften und urteilt oder erkennt dann das Sein oder ein weiteres Sosein des an jenem Sosein Ergriffenen. Jenes Sosein und durch dasselbe hindurch der Träger dieses

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

Soseienden ist, wie die Fälle negativen Erkennens beweisen, ohne Seinsschranken ergreifbar. Unser Ergreifen findet an den Gegenständen etwas vorgegeben ohne Rücksicht darauf, wie sich die Frage nach Sein oder Nichtsein entscheidet. In diesem Sinne « gibt es » auch Gegenstände, die nicht sind, die weder existieren noch bestehen konnen. Meinong bezeichnet diese seltsame Tatsache als das Aussersein des reinen Gegenstandes ». Que la conception de l'objet de l'évaluation ne renferme pas une énonciation sur sa position ontologique, c'est ce que démontrent des phrases comme : « *Qu'il y ait un mont d'or* (*un carré rond, un perpetuum mobile*), *personne ne le croit* » ; — « *T'aimer davantage ? Je ne l'aurais pu* ». Si, d'après la thèse de Meinong, la « supposition » sert à saisir le « sujet psychologique » ou, plus généralement, un « objectif représenté », on s'étonne qu'elle manque en ce cas d'une propriété commune au « jugement », à savoir la polarité entre « affirmation » et « négation » [1].

On peut se demander si cette catégorie de la « supposition » est assez caractéristique pour justifier une position spéciale à l'encontre de la « représentation ». Pour demeurer conséquent, il faudrait regarder tout « sujet psychologique » comme une « supposition », qu'il soit représenté par un simple mot ou par un « objectif » se composant de sujet et de prédicat. Cette extension du terme ferait perdre à la « supposition » de Meinong ses traits caractéristiques ; car cette dernière est un phénomène psychique qui, tout en manquant d'élément de conviction, a une valeur autosémantique et, par conséquent, un accent de force. Ce qu'il y aurait de commun à la « supposition explicite » et à la « supposition inénergétique », ce serait seulement la « prise en pensée » de leurs « objectifs ».

2. L'« objectif » est dépouillé de toute « existence », il est conçu à l'état pur de l'extra-être. Ex. : « *Je ne veux pas* (*je ne*

1. « Affirmatif » et « positif » ne doivent pas être confondus ; le premier terme désigne une qualité de la « constatation » ou de la « supposition explicite », le second terme, par contre, une propriété de l'« objectif ». Le terme « négatif » est équivoque.

Ex. : « *La nuit est si noire qu'on ne peut reconnaître ses amis* » : *La nuit n'est pas si noire qu'on ne puisse reconnaître ses amis*. Dans le premier cas la négation est placée dynamiquement (indicatif !), dans le second elle est seulement envisagée (subjonctif !).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

crois pas, voulez-vous, croyez-vous) qu'il le fasse ». Cf. les tableaux synoptiques donnés dans la *ZRPh*, XLIX, p. 691-693, 684 ; voir aussi p. 335.

3. L'« objectif » renferme le composant sémantique du « prédicat psychologique », qui, dans la forme secondaire d'expression, se trouve parfois décomposé.

Ex. : *Je veux qu'il parte ; — Je crains qu'il ne vienne.*

Il suffira à ceux qui trouvent cette classification trop pédante ou arbitraire d'apercevoir le caractère général des « objectifs subjonctifs » qui consiste dans la conception purement représentative [1]. La « prise en pensée » (« Gedachtheit ») est donc la qualité commune des objets de désir, des objets d'évaluation, bref de tous les « objectifs » atteints par la « supposition ». Il ne faut naturellement pas oublier que nous condensons deux qualités différentes de la « prise en pensée » : si elle est une qualité logique des objectifs de volition et de supposition explicite, par laquelle les phénomènes de la « volition » et de la « supposition » se distinguent du phénomène du « jugement », elle est aussi une qualité purement « psychomécanique » de ces « objectifs » qui sont présentés par la « supposition ou la pensée inénergétique » (« das Setzen eines Falles, ohne zugleich über sein Eintreten zu urteilen ») (Frege, *Funktion und Begriff*, Jena, 1891, description exacte de ce phénomène psychique. Seulement le terme « Setzen », que nous voudrions réserver à l'acte de la modalisation, serait à remplacer par « Ergreifen » qui convient mieux à l'acte de moindre énergie).

Ces considérations sur la conception et la valeur de dynamisme des « objectifs » exprimés dans la « subordonnée » nous ont fait reconnaître la différence essentielle entre la « subordonnée » contenant le « prédicat psychologique » et celle du « sujet psychologique ». Tandis que la première a la valeur d'une phrase indépendante, celle-ci manque de toute autonomie, n'étant qu'un membre de phrase qui est conçu d'une façon représentative. Ces résultats nous révèlent en même temps la véritable nature de la

1. Le subjonctif, élément constitutif de la « supposition » au sens le plus large du mot, est le « mode indéfini » par opposition à l'indicatif qui est le « mode défini » ; car la supposition est à l'affirmation ce que l'apparence est à l'existence, ce que le rêve ou le jeu est à la réalité.

*

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

« phrase » : elle est caractérisée par le « relief psycho-dynamique » avec lequel se présente l' « objectif ». Ce qui donne à la « phrase » ce quelque chose de limité, c'est la fixation de la « façon d'être », en d'autres termes, la « modalisation »[1].

L'emploi des modes dans la « subordonnée » introduite par « *que* » se résume, d'après les résultats jusqu'ici acquis, dans la formule suivante :

Les « objectifs » affirmés (constatés, avancés) (« geurteilte Objektive ») (englobant le « prédicat psychologique » en entier) se mettent à l'indicatif, les « objectifs » « envisagés » (spécialement les « objectifs » « désirés », « supposés », « évalués ») (« vorstellungsmässig erfasste », « begehrte », « angenommene », « beurteilte » « Objektive ») se mettent au subjonctif.

Mais entre la sphère des « objectifs » « constatés » et celle des « objectifs » « évalués » existe une « zone d'interférence », formée par des « objectifs » dont le contenu, tout en étant « évalué », a un caractère primaire et forme une partie intégrante du « prédicat psychologique ». On nous reprochera peut-être d'être en contradiction avec notre thèse sur l'impénétrabilité des énergies spirituelles, d'après laquelle un « objectif » « constaté » ne peut pas être évalué en même temps, abstraction faite de l'expression brachylogique (v. p. 338). Mais, dans le cas considéré, il ne s'agit pas d'une évaluation affective et qui représente le « prédicat psychologique » en son tout, mais seulement de certains rapports entre la pensée et la réalité que la logique détermine par les termes « possibilité », « probabilité » et « nécessité » et que nous pouvons regarder comme certains aspects de l'être (« Seinsformen»).

La proposition affirmative présente, par conséquent, plusieurs formes d'expression modale :

1. Dans un seul cas, la modalité « explicite », « active », « vivante » coïncide, non pas au point de vue dynamologique et formel, il est vrai, mais au point de vue logique, avec la modalité « passive », « neutre », à savoir quand le sujet parlant prend une position sceptique envers l'objet envisagé. Ex. : *Hein ? quoi ? comment ? Alors le fait serait exact ?* (Max et Alex Fischer, *L'amant de la petite Dubois*) ; *Une lumière affreuse l'envahissait. Grand Dieu ! son fils serait-il coupable ? Aurait-il juré faussement sur la tête du père mort ?* (Jean des Vignes-Rouges, *La mère du coupable*), où le conditionnel ne décide pas de la modalité « thématique » de l'« objectif » contemplatif : « Qu'il fût coupable, serait-ce possible ? »

Quant à la réduction des « objectifs » subjonctifs modaux et amodaux, voir p. 343.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

« *Mon ami viendra* ».	Idée : réalité = 1 : 1	d'après Deutschbein, *Sprachpsychol. Studien*, p. 35.
« *Il viendra probablemement* ».	Idée : réalité < 1	
« (*Il est probable qu'il viendra* »).		
« *Il doit venir* ».	Idée : réalité > 1	
(« *Il faut qu'il vienne* »).		
« *Il viendrait, s'il pouvait* ».	Idée : réalité = 0	

Quoi de plus naturel que la régularisation plus ou moins mécanique de la mise modale dans la « forme périphrastique » de ces propositions affirmatives dont le « prédicat psychologique » si compliqué au point de vue modal se trouve décomposé ?

Si nous analysons des exemples comme : « *Il est probable qu'il a raison* » au point de vue dynamologique, nous trouvons qu'il y a un état d'équilibre entre la valeur de la « principale » et celle de la « subordonnée », mais qu'il n'y a pas d'égalité parfaite entre le contenu formel (*il a raison*) et réel (*il a probablement raison*) de la « subordonnée » ; car « *il a raison* », dans la forme indépendante, s'écarte sans doute de l'énonciation voulue : c'est que « *il a raison* » contient un plus de modalité. Que le subjonctif ne corrige pas cette différence modale, cela s'explique par le fait que la langue moderne ne connaît plus de « subjonctif de l'incertitude », si nous faisons abstraction de la locution figée « *Je ne sache pas* » [1]. L'indicatif exprime simplement la constatation ou, pour parler plus exactement, la « mise décisive » de l'objectif, comme c'est le cas dans les exemples suivants : « *Il soupçonna qu'il y avait là quelque diablerie* » ; — « *On dirait que vous suivez votre enterrement* » ; — « *Aidez-moi.. de rassurer mes nombreux amis en démentant le bruit sottement*

1. La « potentialité » ou l'incertitude dans ses différentes nuances s'exprime par « devoir », « pouvoir », par le futur antérieur ou le conditionnel. Ex. : *Et vous dites, Monsieur le député, que l'enfant a dû se perdre vers quatre heures ?* (Fr. Coppée, *L'enfant perdu*) ; — *Il pouvait avoir vingt ans* ; — *Pauvre ruisseau, tu auras murmuré trop haut ta douce chanson* (Alphonse Karr) ; — *On dirait (aurait, eût dit) (d')une place de fête ; — Ce fut un incendie terrible ; il y aurait pour trois millions de dégâts ; — Voilà que nous y serions !* (« Da wären wir also » ; cf. *ZRPh*, XLV, p. 189).

On sait que, déjà en latin, des affirmations atténuées sont rarement exprimées par le « conjunctivus potentialis ». On préférait la forme périphrastique avec *puto, credo, opinor, arbitror, videor, verisimile est, haud scio* (*nescio*) *an*, etc. (v. Kühner-Stegmann, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II, p. 179, Anm. 1).

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

répandu que j'avais été dévoré par un ours pyrénéen » (Reyer à un ami) ; — *Il* (*Spinoza*) *se fonde sur la méprise de Descartes que tout est plein* » (contenu communiqué de la thèse), « *or il est aussi faux que tout soit plein* » (thèse sous forme thématique) *qu'il est faux que tout soit vide* » (contenu nouveau, mais psychologiquement subordonné, sans valeur indépendante) (Voltaire, *Dict. phil.*, art. *Dieu*) ; — *Le colonel rêva qu'il tuait un mouflon et que le propriétaire lui en faisait payer le prix* (Mérimée, *Colomba*). Dans tous ces cas la réalité « objective » est en contradiction avec la constatation du sujet parlant, meilleure preuve de la force vivante du principe dynamique qui règle la mise modale. On serait tenté de regarder les tournures « *il est probable* », « *vraisemblable* », « *il paraît* », « *il me semble que* » + indicatif comme des formes particulières de constatation subjective à conviction affaiblie. Par contre, les expressions « *il est possible* », « *il se peut* » font exception. La « possibilité » ainsi que la « nécessité » ont en soi une valeur sémantique de plus d'autorité et, par conséquent, plus de « force subordonnante ».

Autre chose curieuse. A comparer les constructions « *il paraît* », « *il (me) semble* », « *il est probable* », « *on dirait* » (« *on aurait, eût dit* »), « *supposer* » (= *présumer*), « *soupçonner* », « *rêver* » [1], « *le bruit (court) que* » + indicatif et « *il est constant* », « *il (me) semble* », « *il est possible* », « *il se peut* », « *il est vraisemblable que* » + subjonctif, on s'aperçoit tout de suite d'une inconséquence dans l'emploi des modes qui paraît inconcevable au premier abord. Il est vrai que quelques grammairiens ont fait des distinctions arbitrairement subtiles pour expliquer cette discordance frappante. La grammaire légendaire de l'indicatif comme « mode de la certitude » et du subjonctif comme « mode de l'incertitude » a brouillé longtemps la vision des choses telles qu'elles sont. Ce n'est pas l'hésitation du sentiment sur le point de savoir si telle ou telle expression est sentie comme chargée de plus ou de moins de certitude subjective qui peut expliquer cet emploi arbitraire des modes (nous croyons avoir démontré suffisamment que les termes « certitude » et « incertitude » dans leur emploi traditionnel sont à éliminer de la syntaxe) ; mais, comme nous l'avons déjà indiqué, il y a des cas à

1. Mais : *Qu'avait-elle rêvé à Ragatz, sinon que le jeune homme se laissât prendre, faute d'espérance de son côté, au charme de sa pseudo-jumelle* (Bourget, *Les deux sœurs*), où « *rêver* », employé au sens figuré, se rapproche de « *désirer ardemment* ».

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

accentuation psychologique flottante. En effet, il est malaisé de décider si un « objectif » dépendant grammaticalement d'une des expressions citées ci-dessus est « avancé » ou seulement « envisagé ». Cette hésitation a sa cause dans le sens de ces expressions qui rendent la détermination de la valeur psychologique de la « subordonnée » bien difficile. Il y a sans doute des verbes qui ont une « force thématisante » ou « subordonnante » très prononcée, comme ceux de la volonté, de l'évaluation, de l'appréciation et aussi certains verbes de la parole et de la pensée qui, dans leur emploi négatif ou interrogatif, peuvent recevoir, dans leur position centrale, l'excédent psychologique de l'« objectif » de la subordonnée (« *Je doute, je ne crois pas qu'il ait raison* »). Par contre, l'accent de force frappe la « subordonnée » dans la décomposition du « prédicat psychologique », si le verbe central a seulement la fonction d'un adverbe d'affirmation qui indique ou souligne la constatation qui suit : « *Je crois, il est sûr, il est vrai qu'il est arrivé* ». En effet, « *je crois* » n'est pas l'expression d'une constatation explicite ; car, dans ce cas, on ne pense pas en première ligne à son « croire », mais on concentre son attention plutôt sur l'« objectif » « *qu'il est arrivé* ». Ces mots préposés « *je crois* » anticipent un élément modal de la conviction et forment un supplément qualificatif. La répartition du poids psychologique dans la forme périphrastique rencontre quelques difficultés, si le contenu de la « subordonnée » est un fait nouveau, quoique subissant un affaiblissement du fait du verbe introducteur.

Les « objectifs constatés » avec moins de certitude (« *il est probable qu'il viendra* ») se rapprochant des « objectifs thématisés » ou « psychologiquement subordonnés » par des expressions de l'incertitude (« *je ne crois pas* », « *il n'est pas sûr* », « *croyez-vous qu'il vienne* »), il est des « cas à accent psychologique flottant » où le choix du mode doit être réglé artificiellement. De là vient que la locution « *il est probable* » est suivie de « *que* » + indicatif, le phénomène de la constatation de l' «objectif » « explicatif » l'emportant sur le petit reste d'incertitude (*il est probable*) qui résulte de la décomposition du « prédicat psychologique ». Les expressions « *il semble* » et « *il est possible* » (« *il se peut* »), par contre, demandent le subjonctif, ayant été assimilées aux cas où le composant modal se trouve superposé au composant sémantique exprimé par la « subordonnée ».

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

M. Brunot dit dans son *Histoire de la langue française*, IV, p. 1002 : « Le subjonctif allait-il pouvoir se conserver ou s'imposer, tout au moins dans les cas où l'idée de doute prévaut nettement sur l'idée de probabilité ? Il ne semble pas que personne se soit posé la question avec quelque netteté. On fit des règles, mais contradictoires, et sans rapport véritable avec le caractère et le sens de l'affirmation ». En général, on peut dire que cette sorte d'« objectifs » introduits — on pourrait dire aussi « composés » — par « *que* » renferme des constatations dont le degré de conviction, marque distinctive de toute affirmation, est diminué. Dans certains cas, « *il semble* » et « *il est possible* » ne forment pas le complément modal, mais expriment le tout du « prédicat psychologique ». Ex.: « *Est-il possible que vous soyez ce savantissisme ?* » (Lesage, *Gil Blas*) (— *vous seriez. . ?*); — « *Est-il possible que j'aurai toujours du dessous avec elle ?* » (Molière, *Georges Dandin*, II, 8); — « *Est-il possible que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins ?* » (Molière, *Le Malade imaginaire*, III, 3). M. Brunot relève à bon droit que, dans ces passages, « *il est possible* » est moins une expression de doute que d'étonnement. Nous voudrions aller encore plus loin en soutenant qu'il y a là une sorte de « duplicité modale ». Le futur et le conditionnel sont des équivalents du « subjonctif dubitatif » (terme qui caractérise plutôt le phénomène psychologique accidentel ; cf. p. 304), de sorte que l'idée de doute se trouve exprimée deux fois (« *Vous serez toujours embéguiné ? Est-ce possible ?* »).

C'est sans doute un fait curieux que l'emploi des modes après les « impersonnels » périphrasant des adverbes de modalité soit flottant, tandis que ceux de l'« évaluation » ou de l'« appréciation » (« *il suffit* », « *il est naturel* », « *il est bon* », « *il est rare* », etc.) se construisent, en général, avec le subjonctif, sans doute à cause de leur énergie sémantique plus grande qui entraîne la « subordination psychologique » de l'« objectif introduit par « *que* ». Cette inconséquence de la mise modale, que nous croyons avoir suffisamment expliquée, a valu, dans beaucoup de grammaires, aux impersonnels un rang à part, qui est dû à l'ignorance du principe fondamental régissant la modologie française moderne. Comme les grammairiens du XVII^e^ siècle n'ont pas reconnu la nature du changement qui s'est opéré dans le domaine des modes, on comprend facilement qu'ils aient créé quelques analogies purement

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

mécaniques et contradictoires au principe général, comme p. ex. la construction étrange de « *il semble que* » + subjonctif en opposition avec « *il paraît que* » + indicatif et d'autres. On peut y voir un reste de l'ancienne mise modale où la « réalité » « subjective » trouvait encore une autre expression modale que la « réalité » « objective ».

Quant à la naissance du « subjonctif amodal », on peut la regarder comme la conséquence naturelle des changements de l'emploi des modes au XVII^e siècle. Du jour où l'indicatif est devenu le « décisif », il devait perdre sa fonction de marquer la « réalité » (« englobée ») dans les « subordonnées synsémantiques ». Comme le subjonctif avait perdu dans la « subordonnée » presque toute sa valeur modale, il servit de ligature pour ces « subordonnées » dont le contenu est conçu par la pensée représentative ; en d'autres termes, il marqua la « prise en pensée » de la « subordonnée », opération de pensée contradictoire à la « mise décisive », faite par l'indicatif, laquelle est donc une opération dynamique. Tandis que le français, jusqu'au XVII^e siècle, avait fait « la distinction entre la croyance à une chose exacte et l'autre » (ex. : *Du mont souvent armée devalla, Croyant pour vrai qu'en la campagne il soit ; Puis ne trouvant personne, s'en alla, Et croit qu'il est monté par autre voye* (La Boétie, 487) ; *Il leur fait croire qu'Alexandre s'estoit en dormant apparu à luy* (Amyot, *Anm.*, 25) ; *Plusieurs croient que le poète et l'historien soient d'un mesme métier ; mais ils se trompent beaucoup* (Ronsard, 514), le XVII^e siècle s'est débarrassé de ce superflu linguistique, en substituant au principe modal le principe psycho-dynamique, tout en réservant au subjonctif quelques cas de distinction modale logique. M. de Boer a qualifié de « luxe » le « subjonctif de la subordination psychologique » ; mais, ayant démontré sa valeur psychométrique dans ces cas où il est la marque unique de l'intention communicative du sujet parlant, nous croyons que cette qualification conviendrait mieux à l'ancien subjonctif de la « non-réalité » toutes les fois que l'opinion d'autrui est suffisamment indiquée par le verbe central. Ainsi le « subjonctif de l'opinion d'autrui » a disparu du langage populaire qui s'est contenté de rapporter le contenu inconnu de l'auditeur sans teinte subjective.

Il serait vain de vouloir retracer exactement la voie chronologique de l'évolution, comme le font les « idéalistes ». Il faut nous contenter de la constatation du fait intéressant que le français

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)

moderne use de la différenciation modale pour distinguer un contenu psychique constaté et envisagé. Que ce soient les « Précieuses » à qui la langue doit cette innovation, comme nous l'avons supposé à plusieurs reprises, ou que ce soit simplement l'instinct linguistique qui ait senti l'homogénéité de la structure dynamologique de phrases déjà marquées par le subjonctif comme : « *Je ne veux pas* (*il ne faut pas, je ne crois pas, je doute, il est rare*, etc.) *qu'il vienne* » et de celles qui ne l'avaient pas jusqu'alors comme : « *Je regrette* (*je me réjouis, je m'étonne, je trouve naturel*, etc.) *qu'il vienne* », qui saurait le dire à coup sûr ?

Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir suffisamment attiré dans cet essai l'attention sur la « Gegenstands- » et « Erfassungstheorie » dont l'importance capitale pour certaines recherches syntaxiques nous semble avoir été trop longtemps négligée.

Brno. M. REGULA.

Le Gérant : A. TERRACHER.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXXVI.

BDD-A18014 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 04:50:56 UTC)